



Avril-mai-juin 2012

N° 131

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Tel un culbutot...

Selon Émile Littré, un culbuteur - d'aucuns disent un culbutot - est une « *petite figure représentant grossièrement un homme, et qui descend toute seule les degrés d'une sorte d'escalier, en faisant sur elle-même une culbute à chaque marche, par le seul déplacement de son centre de gravité* ».

Depuis plus de deux siècles, tel un culbutot, notre pays descend régulièrement les marches d'un escalier qui ne peut le conduire qu'à sa disparition. Certes, comme toute œuvre mal conçue, cet escalier présente des irrégularités ! Ses degrés ne sont pas uniformes : d'une durée de cinq ans, aujourd'hui, de sept, hier... La hauteur entre chaque marche varie également... Et si la « *petite figure* » a l'ambition de représenter la France et si elle ne le fait, effectivement, que « *grossièrement* », elle revêt différents aspects au fil des années...

« *Un des plus mauvais résultats de la démocratie est de faire de la chose publique la proie d'une classe de politiciens médiocres et jaloux, naturellement peu respectés de la foule, qui a vu son mandataire d'aujourd'hui humilié hier devant elle, et qui sait par quel charlatanisme on a surpris son suffrage* », déclarait Ernest Renan, dans la préface de l'édition de 1874 de *La Réforme intellectuelle et morale de la France*. Un auteur qui n'est pourtant pas vraiment des nôtres !

Plus près de nous, « *... toute l'histoire politique des années 1970-2007 peut être décrite dans les termes d'une décomposition progressive et chaotique des forces politiques et idéologiques traditionnelles... À la course au vide des partis correspond une chronologie complexe qui ne révèle qu'un élément sûr : le caractère primordial de la décomposition religieuse, de la foi comme de la pratique, qui entraîne à sa suite celle du champ politique* », remarquait Emmanuel Todd, en 2008, dans *Après la démocratie*. Et cet historien, qui n'est pas non plus des nôtres (la crise ne date pas de 1970 !), de nous prévenir : « *L'une des caractéristiques fondamentales de la période que nous vivons est qu'après n'importe quelle expérience politique malheureuse une autre peut nous attendre, plus désastreuse encore* » ! En d'autres termes : il y a peu de chances de voir le culbuteur remonter l'escalier !

Et si nous abandonnions le culbutot pour revenir à ce qui, non seulement a fait la grandeur de la France, mais l'a engendrée : la monarchie !

Vive le roi Louis XX et la reine Marie Marguerite !

Dominique Coudé

Catéchisme politique élémentaire

Qu'est-ce qui est légal ?

Est légal ce qui est conforme à la loi.

Qu'est-ce qui est légitime ?

Est légitime ce qui est conforme à la loi juste ; ce qui est légitime est donc ultimement ce qui est conforme à la volonté du Créateur, l'Auteur des lois de la nature. Or, le Créateur manifeste sa volonté par deux canaux :

- la nature dont les lois sont accessibles à la raison,
- la Révélation.

Qu'est-ce qu'une société traditionnelle ?

Une société traditionnelle, que l'on qualifie aussi d'*hétéronome*, est une société qui reconnaît, au moins implicitement, une nature humaine et une origine divine aux lois correspondant à cette nature. L'ensemble de ces lois, extérieures à la volonté propre de l'homme, constitue ce que l'on appelle la *loi naturelle*. Tout le monde doit la connaître et essayer de s'y soumettre.

« *Il y a en tout humain une inclination naturelle à agir conformément à la raison, ce qui est proprement agir selon la vertu* », dit saint Thomas. Confucius et Aristote aboutissent aux mêmes conclusions en ce qui concerne les vices et les vertus.

Une telle société traditionnelle, qui n'est pas nécessairement chrétienne, possède une certaine légitimité par le fait qu'elle s'efforce de réaliser la volonté divine, même imparfaitement connue.

La quasi-totalité des sociétés antérieures à 1789 peuvent être considérées comme traditionnelles, par exemple les empires chinois, japonais, ottoman...

Qu'est-ce qu'une société traditionnelle chrétienne ?

Une société traditionnelle chrétienne est une société traditionnelle qui, grâce à la Révélation, connaît Dieu plus intimement et tend toute entière à faire Sa volonté, en particulier, en reconnaissant le Christ-Roi.

En effet, ce même Aristote, qui avait identifié le bien à atteindre (le bonheur par une vie vertueuse), demeurait impuissant à expliquer la difficulté que l'homme éprouvait à mener cette vie vertueuse pourtant réclamée par sa nature.

Les connaissances acquises par la seule raison sont incomplètes et seul Dieu pouvait donner aux hommes les informations manquantes.

Par la Révélation, Dieu enseigne aux hommes :

- son intimité : le Verbe dit aux hommes qui est Dieu, le Père, le Fils, le Saint-Esprit et leurs rapports ;
- leur véritable fin : le terme d'une vie vertueuse est le bonheur parfait, non sur terre, mais la fruition de Dieu dans l'autre monde ;
- les raisons de leur difficulté pour se conformer à la morale naturelle, aux vertus qu'ils ont, non seulement du mal à identifier, mais aussi du mal à suivre quand ils les ont identifiées : le péché originel ;
- les moyens pour fortifier leur volonté et parvenir à leur véritable fin : les sacrements

Bien loin de nier la nature humaine, la Révélation permet à l'homme, avec la Grâce, de mieux accomplir sa nature : on dit que la Grâce subsume la nature, elle ne la remplace pas, elle l'achève, elle l'accomplit.

La société traditionnelle chrétienne, parce qu'elle accomplit plus complètement la volonté du Créateur - ou du moins, s'efforce de le faire -, est la plus légitime.

Qu'est-ce qu'une société moderne ?

Une société moderne, que l'on qualifie aussi d'*autonome*, est une société qui récusé à la fois la nature humaine, la divinité et, donc, la Révélation.

Toutes les sociétés modernes sont issues de la Révolution de 1789.

Contrairement à n'importe quelle société traditionnelle qui admet au moins la transcendance, ces sociétés, dans lesquelles l'homme prend la place de Dieu en décidant du bien et du mal sans aucune autre référence que lui-même, sont illégitimes.

Le décès de Madame

Née à Rome le 8 novembre 1913, Emmanuelle de Dampierre, duchesse douairière d'Anjou, duchesse de Ségovie est décédée le 2 mai 2012. Elle était la fille du vicomte Roger de Dampierre, duc romain de San Lorenzo et de la princesse Victoire Ruspoli, des princes de Poggio Suasa. Son frère Richard de Dampierre (1916-2004) fut Ambassadeur de France.



Elle épouse, le 4 mars 1935, à Rome, en l'église Saint-Ignace-de-Loyola, le Prince Jacques-Henri de Bourbon, duc de Ségovie (1908-1975), plus tard duc d'Anjou quand il devient l'aîné de la Maison de Bourbon. C'est son beau-père, le roi Alphonse XIII d'Espagne (1890-1941) qui mène la Princesse Emmanuelle à l'autel pour bien marquer la solennité de l'union.

De cette union naissent, à Rome, le Prince Alphonse, le 20 avril 1936, et le Prince Charles Gonzalve, le 5 juin 1937. Durant la guerre, la princesse vit proche de sa belle-famille en exil à Rome, puis en Suisse avant de revenir dans la ville éternelle.

À partir du début des années 1980, elle commence à prendre une part active dans les multiples activités de son fils aîné, le Prince Alphonse, duc d'Anjou, Chef de Maison depuis 1975. Elle l'accompagne dans de nombreux déplacements officiels, notamment lors de la célébration du millénaire capétien (janvier à décembre 1987).

Depuis la première manifestation qu'elle préside officiellement en août 1984, à Saint-Paul-Cap-de-Joux, en l'honneur d'Henri IV, elle mène aussi une activité autonome auprès des fidèles de la tradition monarchique en France, qui apprécient ses qualités et la majesté naturelle qui se dégage d'elle. Parmi ses déplacements, on peut citer de nombreuses villes françaises (Le Mans, Nantes, Strasbourg, Lille, Lyon, Dinard, Saint-Malo...) ou des hauts lieux historiques (Quiberon, Mont des Alouettes...).

Elle préside fréquemment les cérémonies religieuses en mémoire de Louis XVI et de Marie Antoinette à Saint-Denis. Partout, elle laisse un excellent souvenir, mêlant la spontanéité, l'humour, l'intelligence et le charme naturel d'une grande dame.

Le 30 janvier 1989, la Princesse a le malheur de perdre son fils aîné, le Prince Alphonse, décédé accidentellement aux États-Unis.

Alors que son petit-fils, le Prince Louis, devenu Chef de Maison et nouveau duc d'Anjou, à l'âge de 14 ans, ne peut assumer seul toutes ses obligations dynastiques, la Princesse Emmanuelle, d'abord secondée par son fils cadet, le Prince Charles-Gonzalve, puis seule après le décès de celui-ci (2000), maintient le contact avec les nombreuses associations soutenant la cause de la royauté légitime en France.

« Frappée par les plus cruelles épreuves, vous avez été, Madame, appelée par la Providence à rejoindre les reines et les princesses qui, au cours de notre histoire, ont eu à recueillir et à sauvegarder le principe monarchique un instant affaibli parce qu'incarné par un enfant. Je pense à Blanche de Castille, Anne d'Autriche et, plus près de nous, Marie Caroline, duchesse de Berry. L'on sait avec quel dévouement vous avez répondu à cet appel... »

« Pour conclure, je ne crois pas pouvoir mieux exprimer les sentiments de tous ici qu'en plagiant, en quelque sorte, Chateaubriant : « Madame, votre petit-fils est notre Roi ! » » Extraits de l'allocution d'accueil prononcée le 3 juin 1989, en Bretagne.

Vivant habituellement à Rome, la Princesse Emmanuelle participe activement à la vie diplomatique et à celle de la haute société romaine proche du Vatican. Elle est régulièrement présente aux cérémonies protocolaires des pontificats de Jean Paul II et de Benoît XVI, et notamment aux obsèques du pape Jean Paul II où le Prince Louis prend sa place de « fils aîné de l'Église » et à la cérémonie d'intronisation du pape Benoît XVI.

Après avoir eu la joie d'assister (juin 2007) au baptême de sa première arrière-petite-fille S.A.R la Princesse Eugénie, en la chapelle de la Nonciature apostolique à Paris, la Princesse, au retour de son séjour estival annuel en Bretagne, se retire à Rome et cesse ses activités publiques, à l'exception de la cérémonie de réception du Président Sarkozy à Rome le 20 décembre 2008. Elle a la joie de voir naître, en 2010, les deux petits princes qui assurent la tradition royale, Mgr le Prince Louis, Dauphin de France, duc de Bourgogne, et Mgr le Prince Alphonse, duc de Berry. Elle décède le 2 mai 2012, en sa résidence du palais Massimo, à Rome.



Emmanuelle de Dampierre des Ducs de San Lorenzo

*Messe de funérailles
le vendredi 11 mai 2012
en la chapelle Notre-Dame du Val de Grâce*

Source : IMB

Les obsèques de Madame



C'est en la chapelle Notre-Dame du Val-de-Grâce, à Paris, que se sont déroulées, le vendredi matin 11 mai 2012, les obsèques d'Emmanuelle de Dampierre, duchesse douairière d'Anjou, duchesse de Ségovie.

La messe, célébrée par S. Exc. Mgr Éric Aumonier, évêque de Versailles, était magnifiquement accompagnée par la Schola Ste-Cécile.



Les pièces musicales choisies ne manquaient pas d'émouvoir une assistance nombreuse et recueillie : l'*Introït* et le *Kyrie* de la *Messe de Requiem* de Claudio Casciolini (1697-1760), le *Dies iræ* de la *Missa pro defunctis* de l'abbé Homet, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris et de Saint-Germain-l'Auxerrois au XVIII^{ème} siècle, le *De profundis* de la *Messe de Requiem des évêques de Langres*, de Nicolas-Mammès Couturier (1840-1911), etc. Particulièrement bouleversante était l'audition du *Dómine, salvum fac regem* de la *Messe Gaudete in Domino semper* du Sacre de Louis XVI, célébré en la cathédrale de Reims, le dimanche de la Trinité, 11 juin 1775.

Le clergé, parmi lequel on reconnaissait le RP Emmanuel Dollé, op, recteur du Val-de-Grâce, l'abbé Christian-Philippe Chanut et le RP Augustin Pic, op, était particulièrement nombreux.

La mère de Mgr le Prince Louis, S.A.I.R. l'archiduchesse Constanza d'Autriche, L.L.A.A.R.R. les princes Charles-Emmanuel et Rémy de Bourbon Parme, L.L.A.A.R.R. le prince et la princesse Jean d'Orléans et leur fille la princesse Antoinette, entouraient Mgr le duc d'Anjou et Madame la duchesse d'Anjou. S.A.R. l'Infant Don Carlos de Bourbon, duc de Calabre et chef de la Maison royale de Naples et des Deux-Siciles, était représenté par Guy Stair Sainty.



L'on notait la présence de M. le Duc de Bauffremont, du Prince de Bauffremont, président de l'Institut de la Maison de Bourbon, du comte de La Laurencie, ancien secrétaire général de l'IMB, de Jean-Christian Pinot, vice-président de l'Institut Duc d'Anjou et président du réseau des associations régionales Présence du Souvenir Bourbonnien, du président et du vice-président de l'Union des Cercles Légitimistes de France, de nombreux administrateurs ou membres de l'IMB, du baron Pinoteau...

À l'issue de la cérémonie, Madame s'en est allée, comme elle l'avait souhaité, vers le cimetière de Passy où repose sa famille paternelle.

Dómine, salvum fac regem :
Et exáudi nos in die
qua invocaverimus te.

*Seigneur, sauvez le roi,
Et exaucez-nous au jour
où nous vous invoquerons.*

La pensée politique d'Ernest Renan d'après « La Réforme intellectuelle et morale de la France » (1871)

Le 2 novembre 2008, on pouvait lire, dans un « forum des lecteurs » du *Figaro*, à propos des élections américaines : « ... exactement ce qu'en disait Ernest Renan, l'élection encourage le charlatanisme (*La Réforme intellectuelle et morale de la France*) ».

Selon Littré, le « charlatanisme », c'est « l'action de celui qui exploite la crédulité publique ». L'origine du mot « charlatan », usité dès le XVII^{ème} siècle, est inconnue, mais la chose est certainement vieille comme le monde et la justesse de l'observation citée vient encore de se vérifier dans l'actualité politique française.

Ainsi, la pensée politique de Renan est-elle encore présente en France au début du XXI^{ème} siècle : on cite une œuvre fort peu connue, longtemps dissimulée, dont l'auteur lui-même est parfois passé sous silence, aussi étonnant que cela puisse paraître. Imaginons qu'un lecteur du journal que nous venons de citer ait consulté, « pour en savoir plus » comme l'on dit, l'imposant *Dictionnaire des intellectuels français* ; il n'y aurait point trouvé d'article RENAN. Ce dernier est cité à propos de divers auteurs et aussi, tout de même, du « Collège de France » et de la « Revue des Deux Mondes », mais rien de plus. Une telle omission est proprement incompréhensible, sinon même scandaleuse¹.

En revanche, un « Dictionnaire » un peu plus ancien consacre trois pages à l'historien et au philosophe, né à Tréguier en 1823 et mort à Paris en 1892. Orphelin de père à cinq ans, il est élevé par sa mère, sa sœur Henriette et par ses « tantes de Lannion ». Il est ensuite confié à des prêtres, au petit séminaire de Tréguier, tout d'abord, ensuite à Paris, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il bénéficie de la sollicitude de l'abbé Dupanloup, futur évêque d'Orléans et qui sera l'une des plus fortes personnalités de l'Église de France au XIX^{ème} siècle. C'est à ce professeur que l'abbé Renan,

devenu élève au grand séminaire d'Issy, confiera ses doutes. Il en recevra le conseil de quitter le séminaire. N'ayant reçu que le premier des trois ordres mineurs, c'est-à-dire la tonsure, il peut aisément reprendre sa liberté et son ancien maître l'aide matériellement à supporter les conséquences de cette décision prise en 1845. Le jeune Renan va mener « une vie d'étude et de réflexion », de plus en plus en marge de l'Église (il est cependant reçu par Pie IX en 1850), puis en opposition radicale avec celle-ci, à partir du moment où, professeur au Collège de France en 1862, il présente Jésus comme « un homme incomparable ». Privé de son poste par Napoléon III, sous l'influence de l'impératrice, mais aussi pour ménager l'opinion catholique, il publie, en 1863, une *Vie de Jésus* dans laquelle il reprend et développe sa thèse, bien évidemment hérétique, niant la divinité du Christ. Ce livre, qui reste le plus connu de tous ceux qu'il a écrits, est violemment attaqué dans le milieu catholique. Par ailleurs, Renan publie divers travaux historiques, consacrés aux religions et aux langues sémitiques et enrichis des résultats de recherches archéologiques menées par lui au Proche-Orient avec l'appui du gouvernement impérial².

Renan jouit d'une influence certaine dans les milieux intellectuels

du Second Empire, tout en étant vigoureusement combattu par l'Église, comme le montre, par exemple, l'*Avertissement*, publié en 1863, par « M. l'évêque d'Orléans », Mgr Dupanloup. Ce dernier vise Littré, Taine et celui qui fut l'un de ses élèves de prédilection, Renan, qu'il voit non sans tristesse s'éloigner du catholicisme³.

L'écrivain ne s'intéresse pas uniquement au passé, à l'antiquité hébraïque, à l'empire romain, à l'histoire du christianisme et à celle de l'islam. Il n'oublie pas celle qui, écrit-il en 1871, « a créé tout ce dont nous vivons, ce qui nous lie, ce qui est notre raison d'être », la France. En 1848, à vingt-cinq ans, influencé par la curieuse ambiance régnant momentanément après la révolution de février, il est saisi par une « passagère effervescence de démocratie », selon l'expression d'un de ses meilleurs analystes⁴. Il écrit alors (mais, pour lui-même) : « Le peuple seule espérance... Il ne faut pas espérer qu'il devienne bourgeois, mais se cultive en restant peuple et passe immédiatement à son développement. À bas les gens qui veulent conserver ! ». Retrouvées par Henriette Psichari, ces notes seront publiées par elle en 1937 et qualifiées d'« idées fondamentales » que son grand-père aurait conservées dans son

(Suite page 6)

1) Julliard Jacques et Winock Michel (Sous la direction de), *Dictionnaire des intellectuels français*, Le Seuil, 1996.

2) *Dictionnaire de la littérature française et francophone*, Larousse, Tome 3, 1987, pp. 1181-1184.

3) Dupanloup Mgr, *Avertissement à la Jeunesse et aux pères de famille sur les attaques dirigées contre la religion par quelques écrivains de nos jours*, Paris, Doniol, Orléans, Blanchard, 1863.

4) Lassere Pierre, *Renan et nous*, Grasset, 1923, p. 220.

(Suite de la page 5)

« évolution politique », vingt ans plus tard⁵. Il y a là une contre vérité totale. Dès les journées sanglantes de juin, selon Lasserre, Renan a cessé de croire à la démocratie⁴. Il exposera des vues tout à fait différentes dans sa *Réforme* de 1871, que sa petite-fille ne cite jamais, alors qu'elle consacre des dizaines de pages de son livre à la *Vie de Jésus*, à son élaboration, à sa diffusion et aux réactions provoquées par cet ouvrage⁶. Ainsi, Henriette Psichari a-t-elle pris part à la vaste et durable entreprise de censure cherchant à faire ignorer l'un des écrits de son aïeul et dont les manuels d'histoire littéraire nous offrent de remarquables exemples.

André Bellessort, parlant de la *Réforme*, en 1931, nous dit : « ... ce livre que tant de ses admirateurs [admirateurs de Renan] passent religieusement sous silence »⁷. Ce dont on ne parle pas n'existe pas ! Tel est, on le sait, l'un des axiomes de la désinformation. Le mot n'était pas en usage sous la III^{ème} République, mais on connaissait fort bien la chose.

Daniel Mornet, maître de conférences à la Sorbonne, historien de la littérature et de la pensée françaises, présente Renan, en 1924, comme n'étant rien d'autre qu'un historien des religions ; il cite plusieurs de ses ouvrages, mais il ignore la *Réforme* qui, il est vrai, n'entre pas dans la catégorie indiquée par lui⁸. Le même universitaire publie, trois ans plus tard, une *Histoire de la littérature et de*

la pensée françaises contemporaines ; il consacre une page au « dernier Renan », d'après 1870, dans laquelle il observe le même silence⁹.

Selon Charles-Marie des Granges, docteur ès lettres, professeur de 1^{ère} au lycée Charlemagne, Renan peut être cité parmi les philosophes, mais il a contribué « surtout » à « nous initier aux doctrines allemandes »¹⁰. Il doit être mentionné parmi les critiques¹¹, mais il est principalement un historien des religions, auteur d'une œuvre d'un « charme étrange », dont se dégage « une philosophie quelque peu troublante », mais qui « n'a déjà plus de valeur scientifique »¹². Ce critique, dont le manuel paru en 1930 a été maintes fois réédité, paraît s'être appliqué à évoquer tous les aspects de l'œuvre d'un auteur dont il veut ignorer les idées politiques.

Vingt ans après, les auteurs d'un nouveau manuel d'histoire accordent trois pages à Renan, en un chapitre intitulé *L'histoire et la critique positive*. Ils nous parlent des « mérites », des « faiblesses » et aussi du « charme » de l'« historien des religions » et de l'« amateur d'idées ». Ils vont jusqu'à citer toutes ses œuvres dramatiques, donnant même de brèves analyses de deux d'entre elles. Mais, la *Réforme* n'est nulle part mentionnée, pas plus que les autres œuvres politiques de l'auteur. Ils observent toutefois que « la guerre de 1870, la défaite et ses conséquences » ont ébranlé son « idéalisme moral »¹³.

Quelques années plus tard, M.M. Lagarde et Michard observent le même silence¹⁴.

En 1992, une exposition, consacrée à Renan pour le centenaire de sa mort, est mise en place à Tréguier, à Saint-Brieuc et à Rennes. On y évoque le Celte, le voyageur et ses missions archéologiques au Proche-Orient, l'historien des religions. On ne manque pas de mentionner les polémiques soulevées par sa *Vie de Jésus* et les manifestations liées à l'érection, en 1906, d'une statue de l'écrivain devant la cathédrale de Tréguier, hommage provocateur rendu à celui que Léon Daudet a nommé, non sans exagération d'ailleurs, le « grand prêtre de l'athéisme »¹⁵. Le visiteur avait aussi la possibilité d'entendre le plus émouvant des témoignages, la voix de Renan, enregistrée par Thomas Edison en 1891, étonnante de vigueur et de jeunesse, point fort de cette remarquable réalisation, dans laquelle, cependant, il n'était nulle part question de la *Réforme intellectuelle et morale*¹⁶. La loi du silence était une fois de plus appliquée strictement ; elle l'avait été, un peu moins sommairement, dans le *Dictionnaire* déjà cité, peu de temps auparavant, et dans lequel on nous dit qu'en 1871 Renan a repris en volume « une série d'articles, les *Réflexions intellectuelles et morales* » (sic), sans dire un mot d'un ouvrage dont le titre est ridiculement falsifié, comme si des « réflexions », surtout d'un homme tel que lui, pouvaient n'être pas intellectuelles¹⁷.

5) Psichari Henriette, *Renan d'après lui-même*, Plon, 1937, p. 76.

6) Psichari Henriette, op. cit., pp. 192-244.

7) Bellessort André, *Les intellectuels et l'avènement de la Troisième République*, Grasset, 1931, p. 150.

8) Mornet Daniel, *Histoire de la littérature et de la pensée françaises*, Larousse, 1924, pp. 221-223.

9) Mornet Daniel, *Histoire de la littérature et de la pensée françaises contemporaines*, Larousse, 1927, pp. 40-41.

10) Granges Charles-Marie des, *Histoire illustrée de la littérature française des Origines à 1930*, Hatier, 1933, p. 800.

11) Granges Charles-Marie des, op. cit., p. 815.

12) Granges Charles-Marie des, op. cit., p. 837. Les auteurs d'un manuel, également très répandu dans l'enseignement public entre les deux guerres, n'ont pas observé le même silence : ils parlent de la *Réforme*, précisant que son auteur y « préconise le rétablissement de la monarchie » et ajoutant que Renan « finit par s'accommoder d'assez mauvaise grâce du régime républicain qui lui prodiguait les honneurs ». (Lanson et Tuffrau, *Manuel illustré d'histoire de la littérature française*, Hachette, 1930, p. 700).

13) Castex et Surer, *Manuel des études littéraires françaises. XIX^{ème} siècle*, Hachette, 1950, pp. 253-255.

14) Lagarde André et Michard Laurent, *Le XIX^{ème} siècle*, Bordas, 1955, p. 393.

15) Daudet Léon, *Sauveteurs et incendiaires*, Flammarion, 1941, p. 73.

16) Ernest Renan. *De l'acide dans les idées. Année du centenaire*. Expositions Tréguier, Saint-Brieuc, Rennes, 1992.

17) *Dictionnaire de la littérature française et francophone*, op. cit., p. 1183.

L'histoire si curieuse de ce livre de Renan n'est pas seulement celle d'une censure toujours vigilante cent ans après la disparition de l'écrivain. On y trouve aussi, tout à l'opposé, une sorte de procès, œuvre d'un homme d'Église, le chanoine Louis Vié, prévôt du chapitre métropolitain de Toulouse, auteur d'un ouvrage paru en 1949 sous le titre : *Renan. La guerre de 70 et « La Réforme de la France »*. Ce travail est de dimensions considérables : « fort volume », comme disent les libraires, de 770 pages de format in-octavo, précédé d'une courte préface de Mgr Salièges, cardinal archevêque, s'achevant comme suit : « Il [Renan] prend de l'âge, il vieillit. L'Église est toujours jeune... le livre de M. le chanoine Vié est l'histoire du vieillissement de Renan ». Le cardinal s'exprime avec une très grande modération, il est beaucoup moins sévère que ne l'avait été Mgr Dubois, en 1923, à l'occasion du centenaire de la *Vie de Jésus*. Parlant au nom des cardinaux et archevêques de France, le prélat avait déclaré : « La jeunesse présente a besoin d'autres modèles. Mieux eût valu ne pas lui mettre sous les yeux l'image d'un homme qui renia sa foi et méconnut sa patrie »¹⁸. Le « Renan » du chanoine Vié s'inscrit dans cette double définition donnée par le cardinal archevêque de Paris, mais on y met surtout l'accent sur le second point de celle-ci, l'idée d'un mauvais Français, admirateur de l'Allemagne, « collaborateur » avant la lettre. Nous sommes au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'« épuration » sévit toujours en

France et le chanoine rêve peut-être d'un procès à titre posthume fait à Renan devant une « cour de justice ». En tout cas, Louis Vié, aveuglé par un parti pris constant d'hostilité à l'égard de l'homme et de l'œuvre qu'il prétend avoir étudiée, n'a pu comprendre ni l'un ni l'autre. Il ne donne, aussi étonnant que cela puisse paraître, qu'une analyse superficielle et souvent fautive de la *Réforme*, ce qui apparaît d'une manière particulièrement frappante lorsqu'il s'écrie dans sa conclusion : « Platon n'aurait-il pas chassé Renan de sa République ? »¹⁹. Or, la pensée politique exprimée dans la *Réforme* se situe, pour l'essentiel, dans une filiation platonicienne. Que nous dit, en effet, l'auteur de la *République* ? « À moins que... les philosophes ne deviennent rois dans les États, ou que ceux qu'on appelle à présent rois et souverains ne deviennent de vrais et sérieux philosophes, et qu'on ne voie réunies dans le même sujet la pensée politique et la philosophie, à moins que d'autre part une loi rigoureuse n'écarte des affaires la foule de ceux que leurs talents portent vers l'une ou l'autre exclusivement, il n'y aura pas de relâche aux maux qui désolent les États »²⁰. C'est la « sophocratie », seule formule politique satisfaisante : le pouvoir est confié à ceux qui sont dignes de l'exercer, par leur savoir, leur aptitude à gouverner. Il peut y avoir une monarchie sophocratique, ou une aristocratie ayant le même caractère, mais la démocratie ne peut jamais atteindre ce niveau, le peuple étant incapable de devenir philosophe. Il est clair que

la pensée politique de Renan s'inscrit parfaitement dans les vues de Platon : toute la *Réforme* en témoigne ! Visiblement, Louis Vié n'avait pas lu sérieusement le livre qu'il voulait réfuter ; il ignorait la pensée de Platon, évoquée par lui bien imprudemment. Il procède souvent par invectives, s'obstinant à soutenir que l'auteur de la *Réforme* propose un « remède féodaliste »²¹, le qualifiant de « féodaliste passionné et enfariné » (sic)²². Il ignore que la féodalité est exactement à l'opposé du principe monarchique, puisqu'elle l'a, peu à peu, vidé de son contenu aux temps carolingiens, avant que la dynastie capétienne, au terme d'une longue lutte contre les seigneurs, petits et grands, ne parvienne à affirmer sa suprématie. Vié nous parle d'un Renan imaginaire, quasi caricatural, tenant d'une « politique féodaliste et aristocratique »²³, d'une « politique féodaliste et royale »²⁴, formule contradictoire, et partant inepte, de même que celle dans laquelle il parle de « théories monarchistes et féodalistes »²⁵. Il dénonce encore ce qu'il nomme l'« imitation de l'Allemagne et de la Prusse. Monarchie. Aristocratie. Féodalisme »²⁶, sans comprendre que la féodalité n'a jamais été un système et que, si la monarchie prussienne est devenue si puissante, c'est parce qu'elle a su combattre l'émiettement féodal.

Malgré la censure, dans ses formes multiples, et nonobstant la condamnation prononcée par le chanoine Vié, on a continué à lire le Renan de la *Réforme*, même si, comme le dit M. Joël Roman, il

(Suite page 8)

18) La cardinal Dubois dégage la leçon du centenaire de Renan, Le Nouvelliste de Bretagne, Quotidien, Rennes, 10 mars 1923, p. 1.

19) Vié Louis, *Renan. La guerre de 70 et la Réforme de la France*, Bloud et Gay, 1949, p. 765.

20) Platon, *La République*, Livre V-XVIII, Traduction d'Émile Chambry, Belles Lettres, Association Guillaume Budé, Club français du livre, 1967, p. 234.

21) Vié Louis, op. cit., p. 360.

22) Vié Louis, op. cit., p. 383.

23) Vié Louis, op. cit., p. 405.

24) Vié Louis, op. cit., p. 442.

25) Vié Louis, op. cit., p. 661.

26) Vié Louis, op. cit., p. 523.

(Suite de la page 7)

est « *peu fréquenté* », car chacun, croyant le connaître, « *se dispense de le lire* »²⁷. Ce jugement date de vingt ans. Il doit être révisé com-

me le prouve la consultation d'Internet : on trouve des dizaines de références à ce livre que, pendant longtemps, on a refusé de nommer et que nous allons découvrir à par-

tir de son contenu, de sa réception et de l'influence qu'il a exercée dans la vie politique française.

I - Les conseils de Renan

Nous allons parcourir le texte de la *Réforme intellectuelle et morale*, titre suivi ou non des mots *de la France* (il semble que l'auteur ait hésité entre les deux intitulés), non dans son édition première, parue en décembre 1871 dans la *Revue des deux mondes*, mais dans celle de 1874, enrichie d'une importante préface de quinze pages dans laquelle Renan précise que les réflexions qu'il publie à nouveau lui ont été « *suggérées durant ces douloureuses semaines où un bon Français ne dût avoir de pensée que pour les souffrances de sa patrie* »²⁷.

Nous sommes en présence d'un ouvrage de 121 pages, de format in-octavo, divisé en deux parties qui ne sont précédées, à l'origine, d'aucune introduction ; la préface, dont nous avons parlé, est venue combler cette lacune. Il s'agit d'une analyse de la situation de la France et du remède que l'on peut y apporter. Ces deux points sont de dimensions presque égales, quelques pages de plus pour le second.

Le Mal - La situation de la France vaincue, irrémédiablement

L'écrivain commence par affirmer la nécessité d'interroger l'histoire, cette histoire « *grande et tragique* », parce que « *on ne peut comprendre un seul de nos deuils contemporains sans en rechercher la cause dans le passé* »²⁸.

L'état moral de la France est gravement atteint et la défaite n'a été qu'un révélateur : « *Présomption, vanité puérile, indiscipline, manque de sérieux, d'application, d'honnêteté, faiblesse de tête, incapacité de tenir à la fois beaucoup d'idées sous le regard, absence d'esprit scientifique, naïve et grossière ignorance, voilà depuis un an l'abrégé de notre histoire* »²⁹.

La France a été « *châtiée par la Providence* » parce qu'un pays qui a joué un rôle de premier ordre n'a pas le droit « *de se réduire au matérialisme bourgeois* »³⁰.

Il y a une responsabilité collective des Français dans le malheur qui les atteint, ce qui n'exclut pas, cependant, celle de Napoléon III. De ce dernier, Renan nous dit :

« *Il était supérieur en un sens à la majorité du pays, il avait un goût, peu éclairé sans doute, mais réel cependant, de la noble culture de l'humanité* »³¹. Il ajoute, plus loin, que, si l'empereur avait voulu « *ne pas faire la guerre, la dynastie des Bonaparte était fondée pour des siècles* »³².

Mais, si la déclaration de guerre à la Prusse du 15 juillet 1870 est une « *aberration personnelle* », « *complète trahison d'un État par son souverain* », la France n'en est pas moins « *coupable de s'être donné un gouvernement peu éclairé et surtout une chambre misérable qui, avec un légèreté dépassant toute imagination, vota, sur la parole d'un ministre, la plus funeste des guerres* »³³.

Renan met en garde ses lecteurs contre une mauvaise interprétation de la défaite : « *... s'imaginer que nos malheurs n'ont eu pour cause que les fautes de Napoléon III, si bien que Napoléon III une fois écarté, la victoire et le bonheur devraient nous revenir* » serait

ignorer la « *racine plus profonde de nos faiblesses* », savoir la « *démocratie mal entendue* ». Mais peut-on l'entendre autrement que « *mal* » ? Notre auteur pour suit en effet : « *Un pays démocratique ne peut être bien gouverné, bien administré, bien commandé* »³⁴.

La conclusion principale de cette première série de réflexions est donc une condamnation sans appel de l'idée démocratique : le « *misérable gouvernement* » de 1870 n'était que le « *résultat de la démocratie ; la France l'avait voulu, l'avait tiré de ses entrailles. La France du suffrage universel n'en aura jamais de beaucoup meilleur. Il serait contre nature qu'une moyenne intellectuelle, qui atteint à peine, celle d'un homme ignorant et borné, se fit représenter par un corps de gouvernement éclairé, brillant et fort* »³⁵. On retrouve le texte cité par un lecteur du *Figaro* à propos des élections américaines : « *Appliquée au*

(Suite page 9)

27) Renan Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ? Et autres essais politiques*, Textes choisis et présentés par Joël Roman, Presses Pocket, 1992.

28) Renan Ernest, *La Réforme intellectuelle et morale (de la France)*. Suivie de : *La guerre entre la France et l'Allemagne - Lettres à M Strauss - De la convocation d'une assemblée pendant le siège - La monarchie constitutionnelle en France - La part de la famille et de l'État dans l'éducation*, Paris, Michel Lévy, 1874.

29) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 29.

30) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 27.

31) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 26.

32) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 48.

33) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 68.

34) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 50-51.

35) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 79.

(Suite de la page 8)

choix de la personne du souverain l'élection encourage le charlatanisme, détruit d'avance le prestige de l'élu, l'oblige à s'humilier devant ceux qui doivent obéir. À plus forte raison... si le suffrage est universel ». Et s'il s'agit de désigner des députés, le même système électif « n'amènera jamais que des choix médiocres »³⁶.

Dans sa préface de 1874, Renan revient sur la question avec encore plus de force. « Un des plus mauvais résultats de la démocratie est de faire de la chose publique la proie d'une classe de politiciens médiocres et jaloux, naturellement peu respectés de la foule, qui a vu son mandataire d'aujourd'hui humilié hier devant elle, et qui sait par quel charlatanisme on a surpris son suffrage »³⁷.

On comprend, en lisant ces lignes, la raison pour laquelle la III^{ème} République, tout en faisant de Renan un de ses grands hommes, a veillé de son mieux à faire ignorer la *Réforme*. Dans cet ouvrage s'exprime une pensée politique parfaitement claire, dépourvue de toute ambiguïté, contrairement à ce qu'on écrit de nombreux commentateurs, depuis le XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours.

Citons, tout d'abord, Mgr Dupanloup qui, en 1863, parle d'une

« philosophie nuageuse, mélange étrange de langage sceptique et affirmatif... J'ai rarement rencontré ailleurs une pensée plus faible et plus indécise... Il a des replis et comme des ondes qui permettent difficilement de ramener son idée à un sens précis »³⁸.

Cette analyse ne vaut pas, certes, pour la pensée politique de Renan, dont l'évêque d'Orléans ne pouvait, et pour cause, avoir connaissance puisqu'elle ne s'était pas encore exprimée. Mais cette idée d'une pensée incertaine, « nuageuse », se retrouve dans des ouvrages récents, publiés par les spécialistes de l'histoire des idées politiques.

M. Rouvier, dans le second volume de ses *grandes idées politiques*, paru en 1978, parle très hâtivement de Renan, « ondoyant et multiple », sans même citer la *Réforme* qu'il n'a sans doute jamais lue³⁹. On ne peut faire le même reproche à M. Lescuyer qui, dans son *Histoire des idées politiques*, évoque, cependant, « l'insaisissable Renan »⁴⁰.

On pourrait, sans doute, découvrir ici et là quelques éléments susceptibles d'étayer quelque peu cette thèse. Renan, lui-même, n'a-t-il pas écrit, dans la *Réforme* : « Heureux qui trouve dans des traditions de famille, ou dans le

fanatisme d'un esprit étroit, l'assurance qui seule tranche tous ces doutes ! Quant à nous, trop habitués à voir les différents côtés des choses pour croire à des solutions absolues... »⁴¹. Ceci fait penser à ce qu'écrivait, beaucoup plus tard, Léon Daudet : « Chaque fois qu'une idée générale se développe dans son esprit fécond, elle évoque aussitôt l'idée opposée parée de tous ses attraits »⁴². Ce dernier jugement ne nous paraît pas pouvoir s'appliquer aux idées exposées dans la *Réforme* : la condamnation de l'idée démocratique est prononcée, nous venons de le constater, sans la moindre réserve. L'opinion d'André Bellessort nous paraît beaucoup mieux fondée, selon laquelle la *Réforme* est l'un des livres de Renan « les plus nets, les plus francs, les plus libres »⁴³.

En dernière analyse, si la pensée de Renan avait été si incertaine, si floue, si contradictoire, on n'aurait pas mis tant de soin et de persévérance à la dissimuler en faisant le silence sur le livre qui émane, comme l'a encore fort bien dit Bellessort, « d'un des ennemis les plus éclairés, les plus vigoureux, les plus irréfutables de la démocratie et de la République »⁴⁴.

Le Remède

Il est lui aussi clairement indiqué : le rétablissement de la monarchie, ce que l'un des auteurs d'un des premiers manuels d'histoire des idées politiques omet purement et simplement de préciser après avoir présenté la *Réforme*, « méditation sur la défaite et sur la décadence française »,

« œuvre ondoyante, hautaine et morose »⁴⁵. Pourtant, en 1871, la restauration est à l'ordre du jour en France, correspondant, au moins en apparence, aux souhaits de la majorité des députés à l'assemblée constituante, légitimistes et orléanistes, à peu près réconciliés autour de la personne du com-

te de Chambord, que beaucoup nomment déjà Henri V.

La France est à la croisée des chemins, après une longue série de bouleversements politiques depuis 1789. Renan écrit : « L'édifice de nos chimères s'est effondré comme les châteaux féé-

(Suite page 10)

36) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 83.

37) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 84.

38) Dupanloup Mgr, *Avertissement...*, op. cit., pp. 15-16.

39) Rouvier Jean, *Les grandes idées politiques de J.J. Rousseau à nos jours*, Bordas, 1973, P. 192.

40) Lescuyer Georges, *Histoire des idées politiques*, Dalloz, 1994, p. 418.

41) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 127-128.

42) Daudet Léon, *Sauveteurs...*, op. cit., p.73.

43) Bellessort André, *Les intellectuels...*, op. cit., p. 130.

44) Bellessort André, *Les intellectuels...*, op. cit., p. 158.

45) Touchard (et autres), *Histoire des idées politiques*, Tome 2 : *Du XVIII^{ème} siècle à nos jours*, P.U.F., 1959, p. 689.

(Suite de la page 9)

riques qu'on bâtit en rêve ». C'est d'abord l'effacement du régime impérial : « cette dynastie dont les racines dans le pays semblaient si profondes n'eut pas, le 4 septembre, un seul défenseur ». Quant au « parti républicain », celui des hommes de la « guerre à outrance », il « s'est trouvé n'être qu'un halluciné prenant ses rêves pour des réalités. Tout a croulé comme en une vision d'apocalypse ». Et encore : « La légende même s'est vue blessée à mort. Celle de l'Empire a été détruite par Napoléon III ; celle de 1792 a reçu le coup de grâce de M. Gambetta ; celle de la Terreur - car la Terreur même avait chez nous sa légende - a eu sa hideuse parodie dans la Commune ; celle de Louis XIV ne sera plus ce qu'elle était depuis le jour où le descendant de l'Électeur de Brandebourg a relevé l'empire de Charlemagne dans la salle des fêtes de Versailles »⁴⁶.

Comme beaucoup d'écrivains de son temps, dont nous parle Bellesort, et, en premier lieu Taine, consacrant sa vie, au lendemain de la défaite à l'étude des *Origines de la France contemporaine*, Renan estime que la France doit se débarrasser de l'héritage révolutionnaire. Il nous parle de « ces hommes ignorants et bornés qui prirent en mains les destinées de la France à la fin du dernier siècle... », se figurant « qu'on pouvait se passer de roi », ne comprenant pas que « le roi étant supprimé, l'édifice dont il était la clé de voûte croulait »⁴⁷. Il ajoute : « Le jour où la France coupa la tête à son roi elle commit un suicide » : il rappelle que la France a été « faite par la dynastie capétien-

ne »⁴⁸.

La monarchie préconisée par Renan doit être héréditaire parce que « le hasard de la naissance est moindre que celui de l'élection »⁴⁹. Il poursuit en évoquant l'histoire : « Sûrement les États qui font résider la conscience nationale dans une famille royale et dans son entourage ont des hauts et des bas ; mais prenons dans son ensemble la dynastie capétienne qui a régné plus de 900 ans ; pour quelques périodes de baisse au XIV^{ème}, au XVI^{ème}, au XVII^{ème} siècles, quelles admirables séries, de Louis le Jeune à Philippe le Bel, de Henri IV à la deuxième moitié du règne de Louis XIV ! Il n'y a pas de système électif qui puisse donner une représentation comme celle-là. L'homme le plus médiocre est supérieur à la résultante collective qui sort de 36 millions d'individus comptant chacun pour une unité »⁵⁰.

L'exemple prussien doit être pris en considération ; la victoire de l'Allemagne a été, notamment, la victoire de l'ancien régime, « du principe qui nie la souveraineté du peuple »⁵¹, « la victoire de la royauté de droit quasi divin (de droit historique) »⁵². Une république ne peut préparer la guerre parce qu'elle serait toujours « en suspicion » vis-à-vis d'un général victorieux : « La monarchie est si naturelle à la France que tout général qui aurait donné à son pays une éclatante victoire serait capable d'en renverser les institutions républicaines ». Et Renan cite l'Ancien Testament : « Dans tout pays exposé à la guerre le cri du peuple sera toujours celui des Hébreux à Samuel : NOUS VOU-

LONS UN ROI QUI MARCHE À NOTRE TÊTE ET FASSE LA GUERRE AVEC NOUS »⁵³.

Il convient de « relever un droit historique en place de cette malheureuse formule du droit divin »⁵⁴. Il faut, ici, observer que Renan, comme bien d'autres d'ailleurs, ne comprend pas ce qu'il nomme une « formule » : cette notion, qu'il paraît regarder comme une sorte d'épouvantail, vient en droite ligne du droit romain qui nous parle, par exemple, des *res nullius divini juris*, choses extrapatrimoniales, parce que liées à la religion, telles que les temples. En droit monarchique français, le « droit divin » signifie simplement que le roi ne relève que de Dieu, non du pape. Rien de plus ! On ne saurait donner de meilleure définition de la monarchie de droit divin que celle qui a été présentée aux États généraux de 1614 par les députés du Tiers-État de Paris et Isle de France : « ... Le Roy sera supplié de faire arrester en l'assemblée de ses Estats, POUR LOY FONDAMENTALE DU ROYAUME, qui soit inviolable et notoire à tous : Que comme il est reconnu souverain de son Estat, ne tenant sa couronne que de Dieu, il n'y a Puissance en terre, quelle qu'elle soit, Spirituelle et Temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume... »⁵⁵. Renan ignorait cet aspect de la question, lié à la volonté de la royauté française de résister à l'Église, politiquement parlant, c'est-à-dire à ce que les historiens des idées politiques appellent le « sacerdotalisme pontifical ».

Renan expose longuement la valeur du principe monarchique, liant les intérêts d'une nation à

46) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 27.

47) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 37.

48) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 33-34.

49) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 81.

50) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 85-86.

51) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 94.

52) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 106.

53) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 108.

54) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 114.

55) Rapine Florimond, *Recueil de l'Assemblée générale des États... 1614*, Paris, 1651, pp. 205-206. Cité par Pierre Goubert, *L'ancien régime*, Tome 2, *Les pouvoirs*, Armand Colin, 1973, p. 34.

(Suite de la page 10)

ceux d'une famille riche et puissante, système de plus grande fixité pour la conscience nationale. « *La médiocrité du souverain n'a même en un tel système que de faibles inconvénients* ». À l'opposé, le « *degré de conscience nationale d'un peuple qui n'a pas contracté un mariage séculaire avec une famille est... si faible, si discontinu, si intermittent qu'on ne peut le comparer qu'à la raison d'un homme tout à fait inférieur, ou même à l'instinct d'un animal* »⁵⁶. On retrouve ici Platon, que Renan ne cite pas, mais qui, dans sa *République*, compare le démos, le peuple souverain, à une grosse bête dont il faut examiner avec le plus grand soin le comportement, pour le séduire, page remarquable qui illustre à la perfection ce que l'on nomme aujourd'hui le « marketing politique »⁵⁷.

« *Le premier pas* », écrit Renan, « *est donc évidemment que la France reprenne sa dynastie... celle qui a fait son unité* ». Cette famille existe mais séparée par une « *déchirure funeste* ». À la branche aînée des Bourbons s'op-

pose celle des Orléans ; cette dernière dépourvue de « *droits royaux bien stricts* » a un titre excellent, « *le souvenir du règne de Louis-Philippe* ». Renan est donc plus orléaniste que légitimiste, mais il est certainement favorable à ce qu'on appelle la « fusion ». Il ajoute : « *La France est certainement monarchique ; mais l'hérédité repose sur des raisons politiques trop profondes pour qu'elle les comprenne. Ce qu'elle veut c'est une monarchie sans loi bien fixe, analogue à celle des Césars romains* »⁵⁸. Ici, on s'étonne à un double titre : tout d'abord la France a accepté, pendant des siècles, le principe dynastique, rétabli par les Capétiens ; ensuite, l'absence de règle de succession à la couronne a été une cause de faiblesse pour l'empire romain, ce qui apparaît clairement au III^{ème} siècle, avec l'anarchie militaire et plus encore au V^{ème} siècle avec la dislocation de l'empire d'Occident.

Monarchie ou République ? Renan se prononce clairement : « *Donnez à la France un roi jeune, sérieux ; qu'il règne 50 ans ; qu'il groupe autour de lui des*

hommes après au travail, fanatiques de leur œuvre et la France aura encore un siècle de gloire et de prospérité... Avec la République, elle aura l'indiscipline, le désordre... »⁵⁹.

L'écrivain appelle de ses vœux « *un grand acte d'autorité nationale* » pour mettre fin aux « *hésitations qui tuent le pays* ». Il devrait être suivi d'une réorganisation de la vie provinciale et de l'instruction publique. Enfin, il met en garde ses lecteurs contre la parlementarisme : « *Si la France veut un avenir de réformes et de revanches, il faut qu'elle évite d'user ses forces en luttes parlementaires... La Prusse n'aurait pas accompli sa renaissance à la suite d'Iéna si elle eût pratiqué la vie parlementaire* »⁶⁰.

En conclusion, Renan écrit : « *Ne jamais trop espérer, ne jamais désespérer, doit être notre devise* »⁶¹.

Qu'est-il advenu de ce livre ? Quelle a été l'influence de cette profession de foi politique d'Ernest Renan, publiée au moins à trois reprises de 1871 à 1874 ?

II - L'audience de la Réforme

Les idées fondamentales de Renan, rejet de la démocratie et rétablissement de la royauté, n'ont été reçues que par un petit nombre, pour diverses raisons.

La *Réforme* a reçu l'approbation chaleureuse de Gustave Flaubert

écrivain à une amie, au début de décembre 1871 : « *Je vous engage à lire le dernier livre de Renan ; il est très bien, c'est-à-dire dans mes idées. Avez-vous lu les lettres de Mme Sand dans le Temps ? L'ami auquel elles sont adressées*

c'est moi car nous avons eu cet été une correspondance politique. Ce que je lui disais se trouve en partie dans le livre de Renan »⁶². Déjà, quelques mois plus tôt, au lendemain de la « Commune »,

(Suite page 12)

56) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 114.

57) « *Tous ces particuliers mercenaires que le peuple appelle sophistes et regarde comme des rivaux n'enseignent pas d'autres principes que ceux que lui-même professe dans ses assemblées, et c'est cela qu'ils appellent science. On dirait un homme qui, ayant à nourrir un animal grand et fort, après en avoir observé minutieusement les mouvements instinctifs et les appétits, par où il faut l'approcher et par où le toucher, quand et pourquoi il est le plus hargneux et le plus doux, à propos de quoi il a l'habitude de pousser tel ou tel cri, et quels sons de voix l'adoucissent ou l'irritent, qui, dis-je, après avoir appris tout cela par une fréquentation prolongée, donnerait à son expérience le nom de science, en composerait un traité et se mettrait à l'enseigner, sans savoir véritablement ce qui, dans ces maximes et ces appétits, est beau ou laid, bien ou mal, juste ou injuste, ne jugeant de tout cela que d'après les opinions du gros animal, appelant bonnes les choses qui lui font plaisir, mauvaises celles qui le fâchent, incapable d'ailleurs de justifier ces noms, confondant le juste et le beau avec les nécessités de la nature, parce que la différence essentielle qui existe entre la nécessité et le bien, il ne l'a jamais vue, ni ne peut la faire voir à d'autres. Au nom de Zeus, ne te semble-t-il pas qu'un tel précepteur serait bien étrange* ». Platon, *La République*, Livre VI, Traduction Émile Chambry, Belles Lettres, Club français du livre, 1967, p. 263.

58) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 121 et s.

59) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 138-139.

60) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 178.

61) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 178.

62) Flaubert à Mme Roger Des Genettes (entre le 3 et le 12 décembre 1871), Flaubert, *Œuvres complètes*, Éd. du Centenaire, Librairie de France, Correspondance, Tome III, 1924, p. 368.

(Suite de la page 11)

Flaubert disait à George Sand : « *J'excepte de la folie générale Renan, qui m'a paru au contraire très philosophe* »⁶³.

À la fin de son livre, Renan avait écrit : « *Souvenons-nous surtout que les droits de la patrie sont imprescriptibles, et que le peu de cas qu'elle fait de nos conseils ne nous dispense pas de les lui donner* »⁶⁴. Trois ans plus tard, il dresse un bilan de son action : « *Le petit nombre de personnes qui ont suivi en politique la ligne que j'ai cru devoir adopter, non pas par intérêt ni ambition, mais par simple goût du bien public sont les plus complètement vaincues dans la funeste crise qui se déroule sous nos yeux* »⁶⁵. Daniel Halévy, dans l'un des livres qu'il a consacrés à l'histoire de la III^{ème} République, cite cette phrase en laissant entendre qu'elle appartient à la première édition ; son ouvrage, il est vrai, ne comporte aucun appareil critique et sa valeur scientifique est fort médiocre. Il est un lecteur peu attentif des écrivains dont il parle, sans parti pris cependant, au contraire, car il n'est certainement pas hostile aux vues politiques de Renan. Il n'a pas prêté attention au comporte-

ment de ce dernier, nous racontant qu'après avoir publié sa *Réforme*, il est parti pour Rome, à la fin de 1871, pour étudier les « temps néroniens », se désintéressant de la France : « *Il ne s'entêtera pas dans une tâche impossible, il a publié son livre, il se tient quitte* »⁶⁶. Ce n'est pas vrai ! Renan, en 1872, 1873 et 1874, fait rééditer sa *Réforme*, désormais précédée d'une préface, qu'Halévy n'a pas lue, et dans laquelle il nous dit : « *... avant de proclamer que le sage doit se renfermer dans la pensée pure, il faut être bien sûr qu'on a épuisé toutes les chances de faire entendre les voix de la raison. Quand nous aurons été dix fois vaincus, quand, dix fois, la foule aura préféré à nos avis les déclamations des complaisants et des exaltés... alors nous aurons le droit de nous retirer, fiers, tranquilles, et de faire sonner bien haut notre défaite* »⁶⁷. Le Renan qui apparaît ici n'a rien à voir, on en conviendra, avec la caricature donnée par Halévy. Il est surprenant, certes, de le voir envisager de convaincre « la foule », mais il est clair qu'il ne veut pas s'avouer vaincu, alors que l'assemblée va, quelques mois plus tard, adopter la République. Le projet de restauration a échoué, en bonne par-

tie, par la faute du comte de Chambord ; on a parlé du « *fier suicide de la royauté* » ; mais le fils de la duchesse de Berry n'est pas, loin de là, le seul responsable de cet avortement.

Le conseil politique de Renan ne pouvait être suivi, ni même entendu, de la plupart des Français, en mesure de lire la *Réforme*, dans tous les sens de l'expression. Les bonapartistes, assommés par le désastre de 1870, vont rester tout de même présents dans la vie politique française ; par hypothèse, ils refusent une monarchie qui n'est pas la leur. Les républicains, que l'on nomme volontiers les « radicaux », ne peuvent bien entendu accepter une doctrine niant la souveraineté du peuple et condamnant la démocratie. Les royalistes, enfin, légitimistes et orléanistes, auraient pu, en revanche, se montrer satisfaits de l'argumentation développée dans la *Réforme intellectuelle et morale*. Deux questions se posent à leur propos. Ont-ils eu connaissance des idées de Renan ? Dans l'affirmative, pouvaient-ils les accepter ? Aussi étonnant que la chose puisse paraître, il y a lieu de s'interroger sur ces deux aspects de la question.

Renan a-t-il été lu par les royalistes ?

Il est impossible de répondre avec précision. Il faudrait explorer toute la presse, parisienne et provinciale, pour savoir ce que l'on a pu dire et écrire de la *Réforme*, travail de longue haleine, qui ne

donnerait sans doute, au demeurant, que de maigres résultats. Il faut rappeler, en effet, que la lecture de la *Vie de Jésus* est interdite aux catholiques, ainsi que celle de la plupart des publications du mê-

me auteur, dont la liste figure à l'« Index ». Certes, la *Réforme* n'a pas été condamnée, à la différence de beaucoup d'autres publications, dont les *Souvenirs d'enfance* (Suite page 13)

63) Flaubert à George Sand, 11 juin 1871, Flaubert, Correspondance, Tome III, op. cit., p. 330.

64) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 178.

65) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. II. Dès 1872, Renan écrivait : « *Nos faibles voix se sont perdues dans la tempête... ce qui nous eut surpris... eût été que ces grands orgueils qu'on appelle gouvernements et ces masses aveugles qu'on nomme peuples eussent été capables d'autre chose que d'imprévoyance et de folie* ». Renan, *Préface aux Mélanges de Strauss*, Cité par Vié, op. cit., p. 283.

66) Halévy Daniel, *La fin des notables*, Grasset (« Cahiers verts »), 1930, PP. 72-73. Un peu moins de dix ans plus tard, le même auteur revient sur ce sujet, montrant qu'il n'a toujours pas compris le Renan de la *Réforme* : l'ouvrage, écrit-il, contient des « pages magnifiques » ; mais, « *au moment où se pose le problème d'une restauration monarchique [il s'agit de Renan !] se tait. La Réforme... Est un livre imposant par la qualité et la tenue des pensées, mais ce n'est pas un livre persuasif. L'auteur est trop visiblement un clerc détaché des choses de ce monde, et qui se tient quitte vis-à-vis de son pays pour quelques conseils donnés de haut. Renan agit comme un médecin qui s'adressant à un client lui dirait : « Voici un régime dur qui vous guérirait, mais aurez-vous l'énergie de la suivre ? J'en doute. En voici un autre qui ne vous guérira pas, mais qui vous soulagera ». Ce n'est pas ainsi qu'on parle à un malade, ce n'est pas ainsi qu'on parle à son pays* ». (Halévy Daniel, *Histoire d'une histoire esquissée pour le troisième cinquantenaire de la Révolution française*, Grasset, 1939, p. 31). Il y a là une véritable falsification des intentions de Renan, clairement exposées par lui.

67) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. III-IV. L'ouvrage est réédité dès 1872 par Michel Lévy et la Librairie nouvelle avec la mention « Deuxième édition ». La première est faite des articles parus dans la *Revue des deux mondes*.

(Suite de la page 12)

ce et de jeunesse⁶⁸, mais il n'en demeure pas moins que l'ancien séminariste est considéré comme un ennemi par l'Église. Or les légitimistes, en particulier, s'ils ne sont pas tous catholiques - on trouve, parmi eux, dans le midi, beaucoup de protestants⁶⁹ et l'un des meilleurs écrivains du mouvement, journaliste et historien, Théodore Muret, appartient à cette confession - professent en très grand nombre la « religion de la majorité des Français » selon l'expression retenue par la Charte révisée de 1830.

À supposer que certains de ces royalistes, catholiques fervents, aient lu la *Réforme*, ils n'ont pu qu'être heurtés par les termes méprisants et agressifs utilisés pour

les désigner. On voit bien, ici, que Renan n'a rien d'un politicien professionnel ; il évoque ce qu'il appelle les « exigences cléricales », sous l'Empire, « ne laissant passer qu'une inoffensive médiocrité, tout ce qui était un peu original se voyait condamné à une sorte de bannissement dans son propre pays »⁷⁰. Il fait allusion, bien entendu, à la privation de son poste au Collège de France. Il affirme que sous Napoléon III, le catholicisme restait « la seule force organisée en dehors de l'État ». Il dénonce le « catholicisme arriéré », « étroit », dont l'influence n paraît « nullement en train de décroître »⁷¹. Enfin, toujours dans la *Réforme*, on trouve la thèse du christianisme poison, formulée au II^{ème} siècle par l'écrivain latin Celse et dont il a eu pro-

bablement connaissance. En tout cas, il écrit : « Les croyances surnaturelles sont comme un poison qui tue si on le prend à trop haute dose. Le protestantisme en mêle bien une certaine quantité à son breuvage, mais la proportion est faible et devient alors bienfaisante »⁷². Et voilà ce qui fait que la rance catholique a été vaincue par l'Allemagne protestante !

On voit donc que les vues politiques de l'auteur de la *Vie de Jésus* ne pouvaient avoir d'influence sur les catholiques ; la *Réforme* ne pouvait que les dresser un plus contre lui. Mais, même s'il avait fait disparaître de son discours tous ces propos violemment hostiles à l'Église, l'argumentaire de Renan n'aurait sans doute pas été utilisé, ni même compris.

Renan pouvait-il être écouté des royalistes ?

La question se pose et voici pourquoi.

On commence enfin à apercevoir ce qu'était, dans ses divers courants, la pensée politique légitimiste au milieu du XIX^{ème} siècle et ce, notamment, grâce aux travaux de MM. Stéphane Rials et Hugues de Changy. Mais il y a encore beaucoup à découvrir en prenant la peine de lire les très nombreuses publications du mouvement : livres, brochures, journaux, publiés à Paris et en province. Le royalisme fait depuis longtemps l'objet d'une véritable désinformation, notamment dans le domaine de l'histoire des idées politiques. On cite les représentants de la contre-révolution, Joseph de Maistre et Louis de Bonald, en oubliant le premier La Mennais, mais on laisse entendre qu'après eux il n'y a plus rien, alors que la pensée royaliste reste très vivante, sous Louis-Philippe,

par exemple. Sous la monarchie de Juillet, un vaste débat doctrinal s'ouvre entre partisans et adversaires de la thèse de l'abbé de Genoude, directeur de la *Gazette de France*, sur l'idée de souveraineté nationale que l'on voudrait harmoniser avec celle de souveraineté royale défendue par le duc de Valmy. Ce dernier, petit-fils de Kellermann, défenseur ardent de la cause légitimiste, propose les mots « constitution nationale » pour rejeter une expression pouvant être regardée comme synonyme de souveraineté du peuple⁷³. On peut parler d'une véritable crise doctrinale : d'aucuns ne savent plus très bien pourquoi ils sont royalistes et l'apparition d'un parti catholique vient encore compliquer les choses, affaiblissant le mouvement légitimiste, par exemple en Bretagne. C'est ainsi qu'à Rennes, en 1844, apparaît une feuille tri-hebdomadaire, le *Jour-*

nal de Rennes, qui, sous l'Empire poursuivra sa carrière malgré les efforts déployés contre lui par les autorités administratives et judiciaires. Le *Journal* est la copropriété de ses trois rédacteurs principaux, « tous avocats, plaidant peu, mais écrivant beaucoup et bien », selon un rapport préfectoral. En 1870, l'attitude du *Journal de Rennes*, face à la chute de l'Empire est très significative : au lieu de rappeler les positions légitimistes qui sont, en principe, les siennes, le journal, très influent dans l'Ouest et très proche de l'archevêché (le *Journal de Rennes* reçoit les abonnements à la *Semaine religieuse*), commente l'événement de la manière suivante, le 5 septembre : « Les lois de la morale existent pour les empereurs comme pour les autres... profitons donc de la leçon et ne livrons plus nos destinées aux mains d'un

(Suite page 14)

68) Index librorum prohibitorum. Anno MDCCCCXL. Typis polyglottis vaticanis, 1940, pp. 400-401.

69) Changy Hugues de, *Le mouvement légitimiste sous la monarchie de juillet. 1830-1848*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, pp. 86-87.

70) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 69-70.

71) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 173.

72) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 147-148.

73) Changy Hugues de, *Le mouvement...*, op. cit., pp. 208 et s.

(Suite de la page 13)

homme quel qu'il soit ». Aucune distinction n'est faite entre empire et royauté, entre le neveu de l'usurpateur et l'héritier légitime du trône royal. Nous sommes en présence d'une condamnation sans réserve du principe monarchique. Quelques jours plus tard, on trouve encore ces lignes stupéfiantes dans un organe considéré comme royaliste depuis son origine par l'autorité préfectorale : « Nous n'avons aucune antipathie, aucun préjugé contre la République... Encore une fois, c'est la liberté qu'il nous faut, c'est le gouverne-

ment du pays par le pays, c'est la décentralisation ». Peu après, un autre journal rennais, le *Courrier du Dimanche*, de tendance orléaniste, déclare à son tour n'avoir « aucun préjugé contre la République », reprenant textuellement la formule de son confrère.

En octobre 1870, lorsque le comte de Chambord adresse un *Manifeste* aux Français, le *Journal de Rennes* garde tout d'abord le silence, avant de publier tout de même le texte du prince à partir d'une feuille parisienne et sans l'accompagner du moindre commentaire⁷⁴. Chez les légitimistes

rennais, au moins chez les animateurs de ce journal, le débat doctrinal paraît s'être terminé au profit exclusif de l'idée démocratique, le « gouvernement du pays par le pays ». Ces hommes ne pouvaient rien faire des idées politiques de Renan, exposées si clairement dans la *Réforme*. Celle-ci va cependant inspirer certains aspects de la politique de la III^{ème} République, tandis que le message le plus important, que l'on va s'efforcer de dissimuler, sera accueilli par des royalistes déterminés au sein du mouvement d'*Action française*.

III - La pensée de Renan dans la vie politique française au XX^{ème} siècle

Votée à une voix de majorité, en février 1875, la République s'est installée contre le vœu de la plupart des intellectuels du temps, comme l'a montré Bellessort, et notamment de Renan, qui l'avait qualifiée de « chimérique », sans avoir jamais renié les positions prises par lui en 1871-1874, sur la démocratie et sur la monarchie. Renan n'est pas devenu, pour autant, un homme d'opposition face à ce qui est devenu le régime établi. On ne le voit pas du tout, d'ailleurs, participant à on ne sait quel complot royaliste, le mouvement restant d'ailleurs divisé et donc affaibli jusqu'à la mort du prince, après avoir manqué l'occasion qui s'offrait. On peut ici citer l'observation de Lasserre, dans le

livre déjà cité : « Renan n'a ni plus ni moins été républicain sous la République que bonapartiste sous le Second Empire. Il a été bon Français et honnête homme sous les deux »⁷⁴. Il reçoit du nouveau régime divers honneurs, mais c'est faire une singulière injure à sa mémoire que de dire, ou d'insinuer, qu'il aurait pu réviser ses opinions à la suite de sa nomination d'administrateur du Collège de France, ou de son élection à l'Académie française en 1878, où il avait, de toute façon, sa place qui ne dépendait pas du gouvernement. Dès septembre 1870, il avait, d'ailleurs, retrouvé sa chaire au Collège de France, ce qui ne l'avait nullement conduit à se rallier aux hommes du 4 sep-

tembre, partisans de la « guerre à outrance », et pour lesquels il n'avait que mépris, considérant Gambetta comme un illuminé. Certes, tout le personnel gouvernemental est présent aux obsèques de l'écrivain en 1892, mais ceci ne fait qu'exprimer la volonté des dirigeants de se servir de sa notoriété pour faire oublier les scandales qui, dès ce moment, jalonnent l'histoire du nouveau régime, l'affaire des décorations, l'affaire de Panama, etc.

Quelques unes des recommandations figurant dans la *Réforme*, la préparation de la revanche, la politique coloniale et la séparation de l'Église et de l'État, vont être à l'ordre du jour.

La Revanche, dont Maurras écrira qu'elle a été durablement « reine de France »

Renan a écrit : « Ceux qui sont philosophes avant d'être patriotes ne pourront être insensibles au cri de 2 millions d'hommes que nous

avons été obligés de jeter à la mer pour sauver le reste des naufragés, mais qui étaient liés avec nous pour la vie et pour la mort.

La France a donc là une pointe d'acier enfoncée en sa chair, qui ne la laissera plus dormir »⁷⁶.

La Colonisation

Non sans hésitations ni atermoiements, la III^{ème} République

va suivre une autre des recommandations de la *Réforme*, expo-

sée avec force et sans la moindre ambiguïté : « La colonisation en

74) Cardot Charles-Antoine, *La fin du Second Empire vue de Rennes Janvier-octobre 1870*, Rennes, 1970, pp. 40-46. Extrait des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, Tome L.

75) Lasserre Pierre, *Renan et nous*, op. cit., p. 224. Universitaire, essayiste, critique littéraire et musicologue, auteur de nombreux ouvrages parus de 1891 à 1893, Pierre Lasserre (1867-1930) est ignoré du *Dictionnaire des intellectuels français*.

76) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., p. 99. On relève en tout quatre allusions, plus ou moins prononcées, à l'idée de revanche ; on se réfère ici, par exception, à l'édition de 1967 présentée par Jean-François Revel, de la *Réforme*, Union Générale d'Édition, pp. 97-97, 105-106, 130 et 165.

(Suite de la page 14)

grand est une nécessité politique tout à fait de premier ordre. Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialis-

me, à la guerre du riche et du pauvre. La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure qui s'y établit, n'a rien de choquant ». La colonisation an-

glaise de l'Inde est exemplaire ; on y voit apparaître la « race européenne » telle qu'elle est : « une race de maîtres et de soldats »⁷⁷.

La Séparation de l'Église et de l'État

Préconisée, elle aussi, dans la *Réforme*⁷⁸, elle est réalisée au début du XX^{ème} siècle, au moment

où la doctrine politique, monarchiste et anti-démocratique formulée dans le même ouvrage va ré-

apparaître au grand jour avec un mouvement royaliste rénové et puissant, l'*Action française*.

Renan, maître à penser du royalisme

Charles Maurras écrit en 1901 : « Avec Taine et Fustel de Coulanges, Ernest Renan est l'un des trois Français pour lesquels la guerre de 1870 fut la source des réflexions les plus profondes, les plus riches, les plus utiles. Qu'on relise... la Réforme intellectuelle et morale de la France. C'est un livre sans doute incomplet, comme tous les livres, erroné par endroit, comme tous les livres encore, mais d'un sens historique et politique si direct que le nationalisme devrait en faire son aliment quotidien »⁷⁹. Près de quarante ans plus tard, le fondateur de l'A.F. fait encore l'éloge de cet ouvrage auquel la nouvelle défaite militaire de la France donne une singulière actualité ; il rappelle le sort étrange de cet écrit : « Il fut enterré vif. Trente ans après sa publication, personne ne le connaissait plus. Les Renaniens les plus fidèles n'en savaient plus le titre... L'Université ne voulait pas que ce livre eût existé ». Maurras nous dit avoir « tiré le grand bouquin de sa nuit », révélant aux lecteurs du *Soleil*, journal monarchiste auquel il a collaboré en 1897-1898, ce qu'il qualifie d'« admirable recueil des idées force de la France » et de « lucide exposé des enchaînements politiques de son histoire »⁸⁰.

En 1907, Louis Dimier publie en volume les leçons données par lui, de février à juin 1906, à l'Institut d'Action française, à Paris ; ce cours est consacré aux « Maîtres de la contre-révolution » au dix-neuvième siècle et, parmi eux, Renan auquel un chapitre est réservé. Dimier commence par dire que ce nom « est justement en horreur aux catholiques de France »⁸¹. Ceci est vrai plus que jamais puisqu'en cette même année 1906, le gouvernement d'Émile Combes, en faisant ériger au pied de la cathédrale de Tréguier une statue de l'auteur de la *Vie de Jésus*, n'a pas hésité à se servir de lui pour les besoins de sa politique antireligieuse. Entreprise « absurde », écrira Henriette Psichari que celle de ce ministère voulant « asservir l'œuvre renanienne à son drapeau »⁸². Mais, poursuit Dimier, « cette exécration n'empêche pas de rechercher chez Renan les maximes de la sagesse politique. Ce que ses œuvres en contiennent est soigneusement caché par les tenants de la Révolution. C'est un avis à ceux qui les combattent de les publier assidument ». Il ne s'agit pas d'un « mauvais tour à jouer ni à Renan anticatholique ni aux disciples anticléricaux de Renan », mais « de plus et de mieux : de l'histoi-

re des idées chez l'auteur d'un livre si scandaleux, du tour instructif par lequel, sur le terrain de la politique et de la philosophie de l'histoire, Renan se rendit enfin l'allié de tout ce qui s'occupe en France de restaurer l'ordre français »⁸³.

En 1908, la *Bibliothèque de l'Action française* publie une brochure de Léon de Montesquiou intitulée *Pensées choisies de nos maîtres*, élaborée à partir du livre de Dimier ; on y trouve huit pages faites d'extraits de la *Réforme*, présentés sans plan, ni commentaire.

En 1923, année du centenaire de Renan, Pierre Lasserre publie *Renan et nous*. Il écrit que la *Réforme* est un « traité de politique française singulièrement digne de méditation par la riche généralité des observations qui en constituent le fond. La monarchie défendue par une intelligence de ce réalisme et de cette force est une excellente position théologique pour critiquer la République et la stimuler au mieux ». Il ajoute que, alors qu'il n'existait « que du provisoire [en 1871], que la question du régime était en suspens », Renan « écrivit un plaidoyer théorique et qui n'aurait peut-être pas

(Suite page 16)

77) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 141-143.

78) Renan Ernest, *La Réforme...*, op. cit., pp. 160-164.

79) Maurras Charles, *Le Soleil*, 3 mai 1910. Voir le corpus des articles de Maurras sur Renan dans le *Dictionnaire politique et critique*, Tome quatrième, La Cité des Livres, 1933, pp. 382-390.

80) Maurras Charles, *Dictionnaire politique et critique*, Complément établi par les soins de Jean Péliissier, Fascicule 23, *Cahiers Charles Maurras*, sans date (post 1960).

81) Dimier Louis, *Les maîtres de la contre-révolution au dix-neuvième siècle*, Nouvelle Librairie Nationale, 1907, p. 209.

82) Psichari Henriette, *Renan...*, op. cit., p. 243.

83) Dimier Louis, *Les maîtres...*, op. cit., pp. 310-211.

(Suite de la page 15)

demandé mieux que de devenir pratique, en faveur de la monarchie » ; mais, poursuit-il, « il n'appartenait pas à un professeur au Collège de France de croire plus à la possibilité pratique de la monarchie que les princes et leurs agents, qui n'y crurent point, bien que, selon toutes les apparences, ils eussent pu alors la faire ». Et Lasserre note encore que Renan, « qui écrivait en sortant de Saint-Sulpice que Dieu l'avait trahi, aurait pu écrire que les prétendants le trahissaient »⁸⁴.

Depuis 1914, Lasserre s'est éloigné de l'Action française, où Renan est toujours à l'honneur. En 1942, Maurras parle, une fois de plus, du « Renan politique », « prodigieusement différent de l'historien religieux », le premier écrivant « en lettres de flamme, certains chapitres de notre histoire, comme la constitution du pré carré capétien »⁸⁵. La France d'alors se retrouve dans la situation douloureuse connue par Renan en 1870-1871. Maurras songe à la Réforme, souhaitant que l'on fasse un « judicieux florilège », rendant ainsi « un grand service aux Français de 1940 puisque ceux de 1870 n'ont pas su en profiter... Je ne crois pas que personne ait jamais fait sentir aussi clairement comment un peuple se recrée par les causes qui l'ont créé, quand il a bien détruit les causes de sa destruction »⁸⁶.

Il y a une actualité de la Réforme dans la France de 1940. Daniel

Halévy publie, en 1941, des réflexions sur *Trois épreuves. 1814.1871.1940* qui, toutes trois, « s'enchaînent, s'éclairent l'une par l'autre. Ainsi les comprendrons-nous »⁸⁷. Le 25 juin 1940, le maréchal Pétain s'est adressé aux Français : « C'est à un redressement intellectuel et moral que d'abord je vous convie »⁸⁸. Né en 1856, le nouveau président du conseil, bientôt chef de l'État français, a très probablement lu, en son temps, le livre de Renan, dont il reprend presque textuellement le titre, définissant ainsi la voie qu'il entend suivre : pendant quatre ans, aimant à se présenter comme le « premier instituteur de France », il va s'efforcer - le corpus de ses messages le prouve amplement - d'élever moralement ses compatriotes. Il apparaît comme un disciple de Renan et plus lointainement de Platon ; ce dernier condamnait, en effet, tous les gouvernants, passés et présents, y compris Périclès, parce qu'aucun d'entre eux n'avait cherché à rendre ses concitoyens meilleurs⁸⁹.

En 1942, un jeune écrivain publie un essai consacré aux « intellectuels devant la défaite. 1870 » ; il parle, naturellement de la Réforme : « Tout dans ces pages lucides serait à citer. On ne peut qu'engager le lecteur à s'y reporter. Il n'y a pas de lecture qui soit aujourd'hui plus féconde »⁹⁰.

Si, de Renan à Pétain la filiation intellectuelle est bien établie, on ne peut en dire autant de l'influen-

ce qui se serait exercée sur le fondateur de la IV^{ème} et de la V^{ème} Républiques. Cette idée a été soutenue par Jean-François Revel⁹¹, à l'occasion d'une réédition de la Réforme opérée par ses soins en 1967. Dans la préface de l'ouvrage, De Gaulle est cité onze fois en quatorze pages, auxquelles il faut ajouter la quatrième de couverture dans laquelle on nous affirme que l'essai de Renan a été le « livre de chevet des jeunes officiers soucieux de penser et parmi eux, de toute évidence, Charles de Gaulle »⁹².

« De toute évidence », vraiment ? Revel n'apporte aucune preuve à l'appui de son dire. Que le jeune De Gaulle ait lu la Réforme, la chose n'est pas impossible, mais il faut tout de même rappeler qu'il est né en 1890 et qu'il s'agit d'un livre dont l'existence est passée sous silence dans l'enseignement public, comme dans l'enseignement privé. Dans la famille De Gaulle le nom de Renan était, d'autre part, probablement tenu en suspicion, voire même purement et simplement banni. Dans l'enseignement libre, auquel appartient le père de Charles De Gaulle, un manuel d'histoire littéraire est en usage au début du XX^{ème} siècle dans lequel, si incroyable que la chose puisse paraître, on cherche vainement le nom de Renan dans l'index dont est muni ce livre qui, en apparence, présente de sérieuses qualités scientifiques⁹³. Renan n'a jamais existé ! Quoi qu'il en

(Suite page 17)

84) Lasserre Pierre, *Renan...*, op. cit., p. 226.

85) Maurras Charles, *Action française*, 22 octobre 1942. In Maurras, *Dictionnaire...*, Complément..., Fascicule 23, op. cit..

86) Maurras Charles, *Action française*, 27 juillet 1940. In Maurras, *Dictionnaire...*, Complément..., Fascicule 23, op. cit..

87) Halévy Daniel, *Trois épreuves. 1814.1871.1940*, Plon, 1941, p. 4.

88) Pétain Philippe, *La France nouvelle*, Fasquelle, 1941, p. 28 et *Discours aux Français*, Albin Michel, 1989, p. 66.

89) « Dans le Gorgias Platon condamne tous les gouvernements qui l'entourent, et tous les hommes politiques qu'il a connus ou qui sont antérieurs à lui... parce qu'aucun d'eux n'a rendu ses concitoyen meilleurs, bien au contraire. De la sorte, aucun ne mérite d'être considéré comme un vrai politique ». (Lescuyer Georges, *Histoire des idées politiques*, op. cit., p.57.

90) Mohrt Michel, *Les intellectuels devant la défaite. 1870*, Corrèa, 1942, p.30.

91) Revel Jean-François (Jean-François Ricard, dit), 1926-2006, Homme de lettres.

92) Renan Ernest, *La réforme intellectuelle et morale*, Préface de J.F. Revel, Union Générale d'Éditions (« 10/18 »), 1967.

93) Caruel Père C., *Études sur les auteurs français du Baccalauréat et Histoire de la littérature française*, Tours, Cattier, tome II, 1911. L'enseignement privé catholique renoncera, dans la suite, à cette censure. Dans un manuel, maintes fois réédité, Mgr Jean Calvet (1874-1965) consacre plusieurs pages à Renan, dont il écrit : « ... il y a deux hommes en lui : un savant et un mystificateur ». Il ajoute, in fine, qu'il peut être « capable de fermeté dans la pensée morale » ; « Les événements de 1870 lui inspirèrent un livre grave, De la réforme intellectuelle et morale (1871) où il donnait à son pas vaincu, pour expliquer ses fautes et animer son relèvement, des leçons clairvoyantes et fortes ; la France a depuis commis assez d'erreurs et subi assez d'épreuves pour que ce livre reste actuel et tonique » (Calvet Jean, *Histoire de la littérature française*, Gigord, 1952, pp. 765-769).

(Suite de la page 16)

soit, Revel commence par déclarer bravement : « *Semblable au général de Gaulle, Ernest Renan n'a pas de théorie de l'État* »⁹⁴. L'expression est pour le moins curieuse, car, s'il est permis de dire que De Gaulle ressemble à Renan, à condition d'en donner la preuve, il est proprement inepte de soutenir la proposition inverse. On peut, sans doute, relever quelques analogies entre certaines vues politiques de Renan et le mépris des politiciens souvent affiché par De Gaulle, mais ce dernier n'a pas restauré la monarchie traditionnelle : « *ne pouvant écarter le suffrage universel* », écrit Revel, il a inventé « *un curieux roi élu qui à la fois sollicite l'opinion et ne l'écoute point...* »⁹⁵. En agissant ainsi, en 1962, De Gaulle a fait exactement le contraire de ce que pensait Renan : « *Appliquée au choix du souverain, l'élection encourage le charlatanisme...* ». On retrouve ici le texte cité par un lecteur du *Figaro* en 2008. De Gaulle n'est pas un disciple de Renan, bien au contraire. Lorsqu'il décide que le président de la République

sera élu au suffrage universel - comme en 1848 et Renan se souvenait de cette première expérience - il agit, non pas en considération du bien public de la France, mais en fonction de ses propres intérêts politiques : il se sent rejeté par les partis, comme en 1945-1946 et il imagine de recourir personnellement au vote populaire pour raffermir son pouvoir. Il y parviendra, d'ailleurs, non sans difficulté, en 1965, après avoir été mis en ballottage par François Mitterrand, Jean-Louis Tixier-Vignancour et Jean Lecanuet. La « *monarchie républicaine* »⁹⁶, née des œuvres de De Gaulle, n'a rien de commun avec la monarchie que Renan voulait restaurer. Revel n'a pas vu la différence capitale qui sépare les deux hommes : Renan veut donner une solution au problème politique français posé depuis la chute de la royauté, c'est-à-dire mettre fin à cette suite d'expériences dont aucune n'a duré plus de dix-huit ans. Il n'a aucun projet personnel, il ne cherche aucune fonction publique. Tout à l'opposé, De Gaulle n'a qu'un seul but : conquérir et

conserver le pouvoir pour lui-même et, s'identifiant à la France, l'avenir du pays ne l'intéresse pas, puisqu'il ne s'est jamais cru immortel.

Curieuse destinée que celle de Renan, figure emblématique d'une III^{ème} République viscéralement anticatholique⁹⁷ et doctrinaire du royalisme en un livre longtemps dissimulé. La carrière de la *Réforme* se poursuit sous la V^{ème} République, comme le prouve le grand nombre de citations de l'ouvrage que l'on découvre via Internet, parmi lesquelles on peut retenir celle de l'*Association des Maires de France*, en date du 5 décembre 2007.

Toujours disponible en librairie pour un prix modique⁹⁸, la *Réforme intellectuelle et morale de la France* mérite amplement d'être connue, visitée, méditée, tout particulièrement en ces temps de campagnes électorales.

Charles-Antoine Cardot

94) Revel Jean-François, *Préface à la réforme...*, op. cit., p. 7.

95) Revel Jean-François, *Préface à la réforme...*, op. cit., p. 15.

96) Duverger Maurice, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Robert Laffont, 1974.

97) Le nom d'Ernest Renan est donné à un navire de guerre, croiseur cuirassé, mis en chantier en 1906 (Balincourt Commandant de, *Album illustré des flottes de combat*, Berger Levrault, 1907, p. 155).

98) Renan Ernest, *La réforme intellectuelle et morale*, Éditions complexe, 1999.

Le français d'aujourd'hui, tel qu'on le parle, tel qu'on l'écrit

La précision

Le français devient de plus en plus précis. Témoin, cette réflexion entendue :

« *En sortant de chez Orange, où j'ai acheté un nouveau téléphone, j'ai rencontré Pierre qui m'a donné son téléphone. De retour à la maison, j'ai eu avec lui un long téléphone de plus de deux heures* ».

Traduction probable :

« *En sortant de chez Orange, où j'ai acheté un nouveau poste téléphonique, j'ai rencontré Pierre qui m'a donné son numéro (de téléphone). De retour à la maison, j'ai eu avec lui une longue conversation téléphonique de plus de deux heures* ».

La clarté

« *Il faut souligner la force provocatrice de l'imagination prospective, à la fois pour percevoir dans le présent le possible ignoré qui s'y trouve inscrit, et pour orienter vers un avenir neuf* », écrit le RP Henri Madelin, sj, dans *La Croix* du 10 mai 2012. Au cas où l'on n'aurait pas compris, le P. Madelin nous fait part, ici, de ses réflexions consécutives à l'élection présidentielle !

Le « moindre mal » et le « vote utile »

Javier Garisoain, secrétaire général de la Junta de Gobierno de la Communion Tardicionalista Carlista, a bien voulu nous autoriser à publier son article intitulé *El mal menor y el voto util*, daté du 13 juillet 2011 et dont nous avons réalisé la traduction.

Qu'il en soit vivement remercié.

Le lecteur est invité à consulter le « blog » de Javier Garisoain : <http://javiergarisoain.blogspot.fr>, pour toute information complémentaire qu'il souhaiterait obtenir.

Cet article se propose, en premier, de distinguer la doctrine morale du *moindre mal*, qui est licite, et la tactique politique du *moindre mal*, qui est plus discutable. En second lieu, il se propose d'examiner les circonstances historiques qui ont vu naître cette tactique et la façon dont elle a évolué dans le monde catholique. En final, il s'agira d'émettre quelques réflexions quant à la moralité et à l'efficacité de ce que l'on nomme le *vote utile*.

La doctrine morale du moindre mal

Les bons philosophes expliquent que le mal n'a pas d'identité propre, car il n'est que l'absence de bien. Le *moindre mal* n'est donc qu'une insuffisance de bien. Et, dans ce sens, le *moindre mal* est exactement la même chose que le *plus grand bien possible*. Comme dans l'exemple de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide, nous savons que le niveau peut être chargé de *plus* à *moins*. Nous savons que les diverses contraintes internes et externes nous éloignent toujours de la perfection individuelle et sociale. C'est pour

cela que la doctrine du *moindre mal*, qui exige toujours de rechercher le plus grand bien possible et d'éviter le mal autant que possible, est toujours valable. Face à un choix - en supposant que notre unique responsabilité soit de choisir - il n'y a pas d'autre possibilité de rectitude morale que de choisir le meilleur. Et, si tout est mauvais, il faut choisir le *moindre mal*. Et il ne sera pas superflu de convenir que, dans certains cas, refuser de choisir, c'est-à-dire, l'*abstention*, en dépit d'être un mal, peut être le véritable *moindre mal* que nous

recherchons. Tout cela, en supposant - j'insiste là-dessus - que notre seule responsabilité soit de *choisir*. Les choses changent, comme nous le verrons, si notre responsabilité n'est pas de choisir, mais de faire ou de proposer. En fin de compte, nous vivons dans une société pluraliste dans laquelle nous avons le devoir de participer. Ce devoir sera-t-il rempli par le simple choix passif du *moindre mal* ? Si nous sommes invités à participer, à faire, à construire, il faudra *faire* le bien.

La tactique politique du moindre mal

La tactique politique du *moindre mal* n'est pas limitée à la période électorale, car elle consiste à *proposer* des maux (moindres) pour éviter que ne triomphent d'autres maux (pires). C'est la tentation politique qui nous assaille quand nous avons la responsabilité de faire des propositions. Et, à ce sujet, je suis arrivé à la conclusion : du point de vue moral, il ne peut jamais être licite de proposer un mal, même si c'est un mal mineur.

Voici quelques arguments qui démontrent que la tactique du *moindre mal* n'est pas bonne.

- La doctrine catholique est claire : elle affirme que la conscience ordonne « *d'accomplir le bien et*

d'éviter le mal » (Cat¹. 1706 et 1777), que l'on ne peut « *faire le mal* », si l'on recherche le salut (Cat. 998) et qu'il n'est « *jamais permis de faire le mal pour qu'il en résulte un bien* » (Cat. 1789).

- La responsabilité des laïcs catholiques ne peut se limiter à choisir passivement parmi les maux que les ennemis de l'Église veulent bien offrir, mais doit être une participation active et directe, « *ouvrant les portes au Christ* ».

- La tactique du *moindre mal* revient à attribuer aux catholiques un rôle médiocre et passif dans le **n o u v e a u s y s t è m e** « *confessionnellement* » laïque.

- La tactique du *moindre mal* transforme en quotidienne une

situation exceptionnelle.

- Une situation de *moindre mal* prolongée fait que le *moindre mal* est de plus en plus grave. Les *moindres maux* d'aujourd'hui sont trop importants pour ne pas mettre en évidence une confrontation radicale avec l'Évangile. L'individualisme, la relativisation de l'autorité, la primauté de l'opinion publique, la vision scientifi-rationaliste du monde, etc., se manifestent par la perte de la foi, la crise de la famille, la corruption, l'injustice et les déséquilibres à l'échelle mondiale...

- La tactique du *moindre mal* s'est révélée inefficace dans le

(Suite page 19)

1) Catéchisme de l'Église Catholique.

(Suite de la page 18)

passé pour atteindre le pouvoir ou, même, pour réduire le *mal*.

- Il est nécessaire d'annoncer dans son intégralité le message de l'Évangile, compte tenu que « *là où le péché pervertit le climat social, il faut faire appel à la conversion des cœurs et à la grâce de Dieu (...)* » et « *il n'y a pas de solution à la question sociale en dehors de l'Évangile* » (Cat. 1896).

- La proposition d'un *mal* de la

part de celui qui devrait proposer un *bien* donne lieu au très grave péché de scandale qu'est « *l'attitude ou le comportement qui porte autrui à faire le mal* » (Cat. 2284). À cet égard, l'enseignement de Pie XII est très clair : « *Se rendent coupables de scandale ceux qui instituent des lois ou des structures sociales menant à la dégradation des mœurs et à la corruption de la vie religieuse, ou à des conditions sociales qui, volontairement ou*

non, rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne conforme aux commandements (...) Il en va de même (...) de ceux qui, manipulant l'opinion publique, la détournent des valeurs morales » (Discours du 01/06/1941 - Cat. 2286).

- Un *mal* est toujours un *mal* et « *il est erroné de juger de la moralité des actes en ne considérant que l'intention ou les circonstances* » (Cat. 1756).

Comment naît la tactique du *moindre mal* ?

Historiquement la tactique du *moindre mal* naît dans l'Europe chrétienne post-révolutionnaire et est le fait de deux mouvements politiques catholiques : le catholicisme libéral et la démocratie chrétienne. Il est difficile de discerner les motifs qui conduisent leurs promoteurs à l'adopter. Les tenants du *moindre mal* sont souvent des ecclésiastiques et des catholiques inquiets des progrès de la révolution et désireux de faire quelque chose dans un contexte d'une faiblesse de la réponse catholique face à la révolution libérale.

On peut arriver à la tactique du *moindre mal* pour des raisons diverses qui se chevauchent et s'entremêlent.

- Par « *contamination* » de la pensée révolutionnaire et éblouissement devant l'apparente perfection des nouvelles idéologies. En recherchant, par exemple, un compromis entre l'Église et un

système politique (nationalisme, parlementarisme, régime des partis, ...).

- Par exagération des « *maux* » de l'Ancien Régime et son identification avec la doctrine catholique elle-même.

- Par fatigue dans la lutte contre-révolutionnaire ou après une intense période de persécution religieuse.

- Dans une apparente urgence de transaction avec les ennemis de l'Église afin qu'un travail apostolique minimum soit, au moins, toléré par des autorités hostiles².

- Par les manœuvres des partis révolutionnaires qui, intentionnellement, cherchent à semer le doute et la division parmi les catholiques.

- En raison de l'absence de véritables hommes politiques catholiques qui encourage l'ingérence du clergé dans le domaine politique.

- Par la candeur des catholiques

qui ont une confiance absolue envers des règles du jeu établies par leurs ennemis.

- Par une mise en avant de la réussite politique immédiate en oubliant que : « *Le Royaume ne s'accomplira (...) pas par un triomphe historique de l'Église selon un progrès ascendant mais par une victoire de Dieu sur le déchaînement du mal* » (Cat. 677).

- Par une perte croissante d'orientation et un manque de formation du peuple catholique qui génèrent le pessimisme ou le manque de foi en l'efficacité salvifique des principes chrétiens de droit public.

- Par un refroidissement de la foi. En effet, sans le secours de la grâce, il est très difficile de « *découvrir le sentier, souvent étroit, entre la lâcheté qui cède au mal et la violence qui, croyant le combattre, l'aggrave* » (Centésimus Annus, 25 - Cat. 1889).

Comment la tactique du *moindre mal* a-t-elle évolué ?

La tactique du *moindre mal* ne s'est pas introduite d'un seul coup. Elle l'a fait progressivement au cours des deux derniers siècles. Dans l'histoire politique des pays européens, on peut identifier les phases suivantes.

- Dans un premier temps, après le choc violent de la révolution, et en arguant de la contingence des

régimes politiques au regard de l'Église, les tenants du *moindre mal* tolèrent, permettent et même favorisent la dissolution des structures politiques et sociales traditionnelles (monarchie, corporations, institutions religieuses, biens communaux, etc.), qui étaient, de fait, un obstacle à la révolution.

- Parallèlement à la sécularisation de la politique et en disciples de Machiavel, ils commencent, au moment de faire des propositions, à taire les arguments religieux dans l'espoir de capter ainsi le soutien des non-catholiques. D'aucuns en viennent à affirmer, pour ne pas mentionner la Ré-

(Suite page 20)

2) NDLR : le concordat de 1801, en France, en est un exemple frappant.

(Suite de la page 19)

démption que « *La doctrine chrétienne est plus importante que le Christ* », ce qui est du pur pélagianisme...

- L'étape suivante consiste en une tentative d'union des catholiques autour d'un programme minimum, non pour présenter une solution alternative au nouveau régime, mais pour mieux s'y intégrer avec l'idée de « *le changer de l'intérieur* ». Et l'on en vient, ainsi, à discréditer les autres tactiques catholiques...

- Une technique fréquente chez les tenants du *moindre mal* est d'essayer de gagner la sympathie de la hiérarchie (catholique) par des promesses « *de paix et de réconciliation* » qui permettent la reconstruction matérielle des églises et le maintien régulier du culte. Il s'agit d'une tentative *désespérée* de sauver « *ce qui peut être sauvé* », de séduire la hiérarchie de l'Église. Cela pourrait être une option exceptionnelle mais non le type courant de la participation politique catholique.

- Parfois, ce sont des évêques ou

des membres du clergé eux-mêmes qui font la promotion des groupes politiques de cette tendance. Cette ingérence appauvrit l'action politique des catholiques, la fait « *aller à la remorque* » des propositions révolutionnaires et compromet l'Église. Quand un évêque espagnol influent demande de faire de l'action sociale « *pour que les travailleurs de l'Église ne disparaissent pas* », il fausse la finalité de la véritable action sociale, qui ne peut être un simple instrument de catéchèse, mais un devoir de justice et de responsabilité pour les laïcs.

- La cas du Ralliement proposé par Léon XIII, qui a encouragé les ennemis de l'Église en France, ou la véritable trahison de certains évêques mexicains envers les *Cristeros*, miraculeusement excusée par les fidèles, sont deux exemples des conséquences désastreuses auxquelles peut conduire la tactique du *moindre mal*. En ce domaine, le concile Vatican II, quand il exige que les membres du clergé s'abstiennent de toute activité politique, représente une

correction importante. Le lâche acharnement de certains chrétiens qui recherchent la survie purement matérielle de l'Église est un contre-témoignage scandaleux. Ils oublient que le mal moral est « *sans commune mesure plus grave* » que le mal physique (Cat. 311).

- Plus récemment, dans l'euphorie qui a suivi le concile Vatican II, on a cherché la désintégration des États, associations et institutions catholiques, avec l'idée de tenter de gagner, ainsi, l'opinion publique et d'atteindre tous les recoins du tissu social. Non seulement, on a détruit les vieux outils mais rien n'a été conquis - ou si peu - qui n'était déjà catholique !

- La dernière étape de la tactique du *moindre mal* est la promotion du « *vote utile* » qui, paradoxalement, est en contradiction avec la doctrine du *moindre mal*. Elle préconise, en effet, que l'on ne vote plus pour l'option la moins mauvaise, mais pour celle qui a les plus grandes chances de succès, même si elle est pire que les options qui ont moins de chances !

L'inefficacité de la tactique du *moindre mal*

Il n'est pas question, ici, de condamner ceux qui ont soutenu ou soutiennent les différents aspects de la tactique du *moindre mal*. Il s'agit seulement de mettre en évidence son échec.

Pourquoi un tel échec ?

- Parce que les énergies qu'il faudrait consacrer à proposer des *biens parfaits* se perdent à proposer des *moindres maux*.

- Parce que c'est option de retrait, pessimiste, dans laquelle l'homme politique catholique cache ses talents par crainte ou fausse prudence.

- Parce que la tactique du *moindre mal* prêche la résignation ; et non précisément la résignation chrétienne, mais la soumission et la tolérance au tyran, à l'injustice et à la violation des droits. Avec la tactique du *moindre mal*, on n'aurait jamais décidé le soulève-

ment nationaliste espagnol de 1936 et le Mur de Berlin ne serait jamais tombé. Il n'y aurait pas eu la Guerre d'Indépendance espagnole, ni l'insurrection catholique en Vendée, ni les Carlistes en Espagne, ni les *Cristeros* au Mexique. Et la propagation de l'islam en Europe n'aurait peut-être pas trouvé d'opposition. Ni Lépante, ni les croisades, ni la Reconquista n'auraient eu lieu...

- Parce que le *moindre mal* est présenté comme une façon intelligente d'avantager l'Église économiquement et matériellement. L'on oublie seulement que la plus grande richesse de l'Église - sa seule richesse - est le témoignage de la Vérité, témoignage qui, s'il est encore vivant aujourd'hui, est dû au sang des martyrs.

- Parce que les exemples abondent qui montrent que la tactique

du *moindre mal* a donné le pouvoir à des partis qui, en se servant du vote catholique, ont mis en place une législation anti-chrétienne (divorce, avortement, majorité précoce, etc). Cela s'est passé dans plus de la moitié de l'Europe !

En définitive, la tactique du *moindre mal* est, elle-même, une défaite anticipée, une sorte de commode suicide collectif. C'est le recul, la position honteuse et défensive, le complexe d'infériorité. En défendant une tactique du *moindre mal*, les chrétiens renoncent à tenir le premier rôle dans l'histoire, comme si le Christ n'était pas Seigneur de l'histoire. Ils se croient machiavéliques alors qu'ils ne sont qu'une ombre en

(Suite page 21)

(Suite de la page 20)

déroute. Ils nient, dans la pratique, la possibilité d'une doctrine sociale chrétienne et nient la réalité historique d'une société qui, avec toutes ses imperfections, a été chrétienne. La tactique du *moindre mal*, en tant que contrepois nécessaire à une révolution - fon-

damentalement anti-chrétienne -, a toujours échoué, dès son origine.

Au contraire, l'histoire de l'Église et des peuples chrétiens est remplie de magnifiques exemples à travers lesquels l'optimisme - ou mieux, l'espérance chrétienne -

nous enseigne qu'il est possible, avec l'aide de Dieu, de construire de véritables sociétés chrétiennes. La politique chrétienne n'est pas un mythe dans la mesure où, aujourd'hui encore, nous vivons des acquis de la société chrétienne occidentale ancienne.

Conclusion

Il est encourageant de constater que, grâce à Dieu, les erreurs philosophiques ou théologiques, quand elles s'incarnent dans des mouvements, restent soumises à la réalité des choses et arrivent rarement à développer les ultimes conséquences de leurs principes. C'est pourquoi le résultat de l'action politique, même si elle part de principes erronés, est incertain et surprenant. De la même façon, l'accession au gouvernement politique de saintes personnes ne suffirait pas à garantir la perfection des actions. Ayant reconnu cette limitation considérable de la réalité politique, notre responsabilité de laïcs catholiques ne peut être la

résignation, mais la lutte pour s'approcher de l'idéal de perfection que propose également l'Évangile au plan social.

La doctrine de l'Église demande aux laïcs catholiques une participation active à la vie politique, qu'ils soient seuls ou accompagnés. Un appel à l'unité entre les catholiques ne peut exiger plus qu'une union autour d'une même idée du *bien commun*. Et cette action politique catholique est de la seule responsabilité des laïcs, et non de l'Institution hiérarchique : des laïcs seuls ou des laïcs regroupés, mais, des laïcs !

En résumé :

- la doctrine morale du *moindre mal* est valable si notre responsabilité est uniquement le choix ;

- la tactique politique du *moindre mal* est dangereuse et inefficace ;

- la tactique politique du *vote utile* est pur machiavélisme. Bien qu'elle contredise, en apparence la tactique du *moindre mal*, c'est une variation du même concept qui stérilise l'action politique des laïcs catholiques et donne la victoire à leurs ennemis.

Javier Garisoain

XXII^{ème} Université Saint-Louis La monarchie, aussi un enjeu culturel

Un partenariat
Institut de la Maison de Bourbon - Union des Cercles Légitimistes de France

I^{ère} Partie : 20, 21 et 22 juillet 2012

« Les Religieuses du Bon Pasteur » 3, rue Brault - 49045 Angers cedex 01

Des visites, des conférences, des colloques.

II^{ème} Partie : du 23 au 27 juillet 2012

Château du Prieuré - 49240 Avrillé

Des ateliers, des exposés, des conférences.

Demander le programme complet à l'IMB ou à l'UCLF - Télécharger-le : <http://documents.uclf.org/120720b.pdf>

Demander les bulletins d'inscription à l'IMB ou à l'UCLF.

Télécharger-les : <http://documents.royaute.org/120720a.pdf> - <http://documents.uclf.org/120720c.pdf>

100^{ème} Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray

15 et 16 septembre 2012

Retenez ces dates et participez à la centième édition de ce pèlerinage inauguré en 1844 !

La restauration du Monument du Comte de Chambord

**L'Institut de la Maison de Bourbon et l'Union des Cercles Légitimistes de France
ont décidé d'œuvrer à la restauration du monument du
Comte de Chambord, à Ste-Anne d'Auray en Bretagne.**
Ce monument est le seul qui soit consacré au prince en France.

Un peu d'histoire

C'est en 1623 que, dans le modeste hameau appelé alors *Keranna*, sainte Anne, patronne de la Bretagne, apparaît à un humble paysan, Nicolazic, pour lui demander qu'y soit reconstruite la chapelle qui lui était jadis dédiée.

Un lien s'instaure, presque immédiatement, entre la famille royale française et cette petite ville devenue Sainte-Anne d'Auray, dans le diocèse de Vannes.

En 1628, la reine Anne d'Autriche demande d'y faire des prières publiques pour obtenir un héritier et, en 1639, le roi Louis XIII, en remerciements pour la naissance du futur Louis XIV, y fait don d'une relique de sainte Anne. C'est, dès lors, une tradition, dans la Maison de France, de recommander à sainte Anne la naissance des princes. La Grande Dauphine, le duc d'Angoulême, la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry, ... ont, par leurs visites, témoigné de cette fidélité, enrichissant chaque fois le Trésor de la basilique.

En 1795, alors que les révolutionnaires occupent le pays, des rassemblements ont lieu à quelques kilomètres de Sainte-Anne, au Champ des Martyrs, là où Hoche a laissé fusiller quelques cinq cents prisonniers auxquels, pour hâter la reddition de Quiberon, il avait promis la vie sauve.

En 1815, après le retour des Bourbons, les rassemblements se font autant à Sainte-Anne qu'au Champ des Martyrs.



Le 2 juin 1844, en exil à Göritz, le duc de Bordeaux succède à son oncle Louis XIX. Il n'a que vingt-quatre ans et les légitimistes, durement éprouvés par les persécutions de la Monarchie de Juillet, reprennent espoir. Plusieurs d'entre eux se sont donnés rendez-vous à Ste-Anne d'Auray, le dimanche 29 septembre suivant, pour prier à l'intention du jeune roi, dont c'est le jour anniversaire. La démarche se systématise. Un pèlerinage est né !

En 1889, la société Saint-Henri est créée dans le but d'ériger, par souscription, un monument à la mémoire du Comte de Chambord, qui est, effectivement réalisé. Desperthes (architecte de la basilique et, aussi, de la mairie de Paris) en assure l'exécution. Le sculpteur est Caravaniez et le fondeur Barbedienne.

Le Prince est représenté en prière, à genoux, face à la statue de sainte Anne en haut du clocher de la basilique. La couronne de France repose, à ses pieds, sur un coussin et il est revêtu du manteau du sacre. Sainte Jeanne d'Arc, sainte Geneviève, du Guesclin et Bayard l'entourent.

Le monument coûte 7 000 francs or et, faute de moyens suffisants, le jardin, initialement prévu, ne sera pas réalisé.

Au plan religieux, Sainte-Anne d'Auray est, aujourd'hui, le premier lieu de pèlerinage breton et le pape Jean-Paul II a bien voulu l'honorer d'une longue visite en 1996.

Au plan légitimiste, le pèlerinage inauguré en 1844 s'est maintenu pendant de longues années. Interrompu par les vicissitudes de l'histoire, il est repris en 1983, à l'initiative de Gérard Saclier de la Bâtie et de l'UCLF, et se perpétue, constituant l'un des liens les plus vivants que la France ait conservé avec la monarchie traditionnelle.

Aujourd'hui, en 2012, l'association Saint-Henri, qui a succédé à la société du même nom et est propriétaire du site, a entrepris de restaurer le monument et de réaliser le jardin initialement prévu. L'Institut de la Maison de Bourbon et l'UCLF ont décidé de s'associer à cette initiative.

**Aucune subvention publique n'étant envisageable,
votre aide est indispensable pour mener à bien les travaux prévus.**

Afin de bénéficier d'un reçu fiscal, les dons sont à adresser à
Institut de la Maison de Bourbon 81, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris.
Ne pas omettre la mention : *Restauration du Monument du Comte de Chambord.*

15 juin 2012 : Ste-Anne d'Auray Cérémonie au monument du Comte de Chambord



Les travaux de restauration du Monument du Comte de Chambord à Ste-Anne d'Auray en Bretagne, sont déjà avancés.

Il reste encore beaucoup à faire, mais une cérémonie était cependant organisée, en la fête du Sacré-Cœur, ce 15 juin 2012.

S. Exc. Mgr Raymond Centène, évêque de Vannes, avait bien voulu bénir le monument et les jardins en cours de rénovation.



Devant près de deux cents personnes, la cérémonie s'est déroulée sous une pluie battante et s'est prolongée, en la basilique, par les vêpres chantées par la Maîtrise de Sainte-Anne.



L'association Saint-Henri, qui a entrepris la restauration du monument, remercie chaleureusement les généreux donateurs qui ont permis, permettent et permettront cette restauration.

Les prochaines manifestations légitimistes

24 et 25 août : Fête de la Saint-Louis en Gascogne, organisée par l'Institut de la Maison de Bourbon, en partenariat avec les cercles locaux de l'UCLF.

Du 14 au 16 octobre : Anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette à Vienne en Autriche, organisé par l'Institut de la Maison de Bourbon.

14 novembre : Colloque « Jeanne d'Arc », à Paris, organisé par l'Institut de la Maison de Bourbon.

Le 12 de chaque mois, une messe (rit tridentin) est célébrée à l'intention des membres des associations et cercles légitimistes, leurs familles et leurs proches, en l'honneur de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte-Face, patronne secondaire de la France, en l'abbaye Notre-Dame de Triors (26750).



Carnet du Jour

" Information non disponible "



Sommaire

<i>Tel un culbuteur</i>	<i>p 1</i>
<i>Catéchisme politique élémentaire</i>	<i>p 2</i>
<i>Le décès de Madame</i>	<i>p 3</i>
<i>Les obsèques de Madame</i>	<i>p 4</i>
<i>La pensée politique d'Ernest Renan</i>	<i>p 5</i>
<i>Le français d'aujourd'hui, tel qu'on le parle, tel qu'on l'écrit ...</i>	<i>p 17</i>
<i>Le « moindre mal » et le « vote utile »</i>	<i>p 18</i>
<i>XXII^{ème} Université Saint-Louis</i>	<i>p 21</i>
<i>100^{ème} Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray</i>	<i>p 21</i>
<i>La restauration du monument du comte de Chambord</i>	<i>p 22</i>
<i>15 juin 2012 : Ste-Anne d'Auray</i>	<i>p 23</i>
<i>Les prochaines manifestations légitimistes</i>	<i>p 23</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles légitimistes de France

Président : Pierre Bodin
144, rue des professeurs Pellé 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé
Pont Gwenn 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : Dominique Coudé - Courriel : uclf@sfr.fr